RAPPORT ANNUEL 2023



Coginta - Siège

Maison Internationale de l'Environnement 2

Chemin de Balexert 7

1219 Châtelaine, Genève, Suisse

info@coginta.org

Rejoignez-nous sur

coginta.org

(in) linkedin.com/company/coginta

facebook.com/coginta

youtube.com/@coginta

© Coginta, 2024





MOT DU PRÉSIDENT

Ce rapport 2023 est une invitation à juxtaposer les projets de Coginta qui cherchent à répondre aux besoins des populations en termes de justice, de sécurité et de cohésion sociale, avec un contexte géopolitique tumultueux qui remet en question l'ordre mondial actuel et fragilise les processus démocratiques.

L'instabilité politique ainsi que la prolifération de groupes terroristes ou insurgés contribuent grandement à la détérioration de la situation sécuritaire dans de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique subsaharienne, où Coginta est engagée. L'augmentation des conflits et l'exacerbation des crises économiques et climatiques continuent de provoquer d'importantes migrations internes et transnationales, de nombreux réfugiés et personnes déplacées cherchant ailleurs un environnement sûr et de meilleures conditions de vie. Ce contexte complexe accentue la nécessité urgente de renforcer les institutions étatiques afin de garantir que personne ne soit laissé pour compte.

Dans la continuité de ses activités, Coginta a choisi d'agir de manière localisée en mettant en œuvre des projets qui visent à assurer un meilleur accès à la justice et à la sécurité des populations vulnérables et des groupes marginalisés, créant ainsi des conditions propices au développement économique et à la cohésion sociale. Cette approche permet à Coginta de répondre de manière ciblée à des situations où les problèmes de sécurité sont interconnectés et exacerbés par des facteurs tels que la corruption, la pauvreté, l'exclusion ou encore l'instrumentalisation communautaire.

situations sont particulièrement fréquentes dans et autour les zones minières ou les réserves naturelles : des espaces où la dynamique de l'extraction prédatrice des ressources génère des tensions sociétales et un manque de redevabilité politique. Les effets du changement climatique, notamment les périodes prolongées de sécheresse, les graves inondations et la désertification, exacerbent également les défis économiques et sécuritaires, impactant gravement la vie

des populations rurales. Ces questions sont désormais au centre de la programmation de Coginta, visant à concevoir et mettre en œuvre des stratégies de gestion durable des ressources naturelles afin de renforcer les capacités d'adaptation des communautés et de promouvoir la paix et la cohésion sociale grâce à un travail plus efficace en matière de prévention et de préparation aux crises.

Ce rapport annuel offre un aperçu des activités menées par Coginta face à ces défis. Notre contribution est rendue possible grâce au soutien financier des donateurs et à des partenariats solides avec les autorités nationales et locales, ainsi qu'à travers une implication croissante de la société civile et des acteurs non étatiques dans nos opérations.

À bien des égards, 2023 a été une année de consolidation et de développement pour Coginta. Face à la persistance, voire à la multiplication, des crises et des conflits, de nouveaux axes d'intervention se dessinent pour les années à venir : renforcer les mécanismes nationaux de protection des populations déplacées internes et réfugiées ; offrir un soutien aux systèmes de protection civile et de gestion des crises ; ou en participant à la lutte contre la criminalité organisée, notamment le trafic d'armes légères et de petit calibre et de produits pharmaceutiques contrefaits.

En conclusion, je voudrais exprimer ma gratitude au personnel et aux partenaires de Coginta, et en particulier à tous nos collègues des bureaux pays, pour leur dévouement et leur engagement sans faille. Je profite également de cette occasion pour remercier mon prédécesseur Blaise Bonvin, qui a quitté ses fonctions de président de Coginta l'été dernier et et dont je m'efforce de suivre les traces et de poursuivre le travail accompli. Je vous souhaite une lecture inspirante!





PRÉSENTATION DE COGINTA

Coginta est une organisation non-gouvernementale, apolitique, areligieuse et reconnue d'utilité publique, spécialisée dans la gouvernance judiciaire et sécuritaire, la prévention des conflits et la cohésion sociale. Son objectif consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'État de droit, et à contribuer à la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la stabilité, à la paix et au développement socio-économique.

Coginta est née de la volonté affichée d'adopter et de promouvoir une approche sociologique, anthropologique et culturelle des réformes judiciaires et sécuritaires dans les pays en situation d'instabilité, de fragilité ou de sortie de crise. Considérant que la justice et la sécurité constituent des biens communs, Coginta s'est inspirée des méthodologies des sciences sociales et des principes de bonne gouvernance pour donner la parole aux populations les plus vulnérables - souvent dans des contextes difficiles - afin qu'elles puissent exprimer leurs points de vue et leurs attentes en matière de justice et de sécurité.

Depuis 2011, année de l'enregistrement officiel de Coginta en tant qu'association à but non lucratif, sa croissance s'est accompagnée d'un élargissement significatif de ses compétences techniques et de son réseau d'experts afin de répondre au mieux aux demandes croissantes du terrain. En complément d'efforts déployés en amont avec les institutions nationales sur les doctrines, la gestion ou les contrôles, l'action de Coginta s'est progressivement déplacée au niveau très local, dans des lieux ou des zones géographiques critiques, permettant ainsi d'apporter des solutions concrètes aux attentes des populations les plus vulnérables et directement menacées.

Coginta dispose d'un siège à Genève, en Suisse, et de représentations nationales en Belgique, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mozambique, au Niger, en République démocratique du Congo et au Tchad.



COGINTA EN CHIFFRES



REPRÉSENTATIONS **NATIONALES**



PAYS D'ACTION



PROJETS EN COURS



COLLABORATEURS **PERMANENTS**



EXPERTS MOBILISABLES



MISSIONS D'EXPERTISE **COURT TERME**



INSTITUTIONS **ACCOMPAGNÉES**



ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE APPUYÉES



206 964 HOMMES/JOURS **DE FORMATION**

PAYS D'INTERVENTION

Bulgarie Burkina Faso Guinée

Mozambique Burundi

Niger

Cameroun

Côte d'Ivoire Nigeria

République Ghana

démocratique

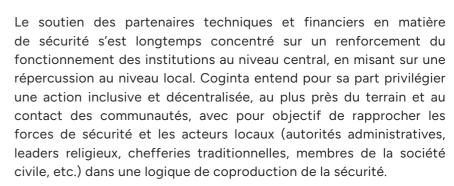
du Congo

Tchad



DOMAINES D'EXPERTISE

GOUVERNANCE LOCALE ET SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ



En fonction des contextes, cette méthodologie intègre notamment un renforcement de l'administration territoriale et des organes de gouvernance locale de la sécurité, la réalisation de diagnostics locaux de sécurité, l'introduction de la police de proximité ou encore des initiatives favorisant le rapprochement entre les forces de sécurité et les populations. Cela peut également se traduire par la valorisation des modes traditionnels et coutumiers de régulation sociale, souvent mieux à même de répondre aux besoins et aux attentes des populations.



ACCÈS À LA JUSTICE ET PROTECTION DES DROITS HUMAINS

La protection des droits humains et des libertés fondamentales est au cœur du mandat de Coginta. Cela se traduit sous diverses formes, notamment par le renforcement des mécanismes et mesures visant à prévenir, atténuer et remédier aux violations des droits de l'homme qui pourraient être commises par les forces de sécurité. Cela passe également par un soutien aux instances spécialisées, telles que les commissions nationales des droits de l'homme, ou aux organisations de la société civile pour renforcer l'accès des citoyens à la justice.

Ainsi, Coginta soutient la création de cliniques juridiques / boutiques de droit et de maisons de justice qui accompagnent les populations les plus vulnérables à travers une assistance juridique et judiciaire, des actions de médiation-conciliation et des campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits à l'attention du grand public.



Bureau-pays

Bureau local



LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ ET LA CORRUPTION

Coginta se mobilise aux côtés de ses partenaires pour promouvoir l'intégrité, l'éthique et la déontologie au sein des forces de défense et de sécurité, et lutter contre toute forme d'impunité en appuyant notamment la justice militaire ou les instances de contrôle et d'inspection. Plus généralement, les actions de Coginta visent à renforcer le contrôle civil, démocratique et parlementaire des forces de sécurité. Des formations et missions de conseil sont ainsi conduites auprès de médias, de journalistes indépendants, d'organisations de la société civile ou de parlementaires pour les sensibiliser sur leur rôle en matière de contrôle externe. Des campagnes de sensibilisation sont également menées auprès des populations pour la promotion de l'État de droit et mieux faire connaître les rôles, responsabilités et devoirs des forces de défense et de sécurité. Coginta veille de son côté à ce que ses propres personnels adoptent un comportement exemplaire.



LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ TRANSNATIONALE ORGANISÉE

Coginta appuie la mise en place de politiques et d'initiatives afin de permettre aux États de lutter efficacement contre la criminalité transnationale organisée, notamment dans les domaines particulièrement préoccupants que sont la prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, la traite des êtres humains ou encore le trafic de faux médicaments. Coginta offre ainsi une assistance technique pointue en matière de renforcement des cadres juridiques et réglementaires, de formation et d'accompagnement à la lutte contre ces trafics, en agissant également auprès des communautés locales et en partenariat avec les acteurs de la société civile. Des campagnes de sensibilisation et de prévention à l'endroit du grand public sont d'ailleurs mises en œuvre à cet égard.



PRÉVENTION DU TERRORISME ET DE L'EXTRÉMISME VIOLENT

Coginta accompagne les pays confrontés au terrorisme et à l'extrémisme violent en proposant des actions ayant pour objet de renforcer les acteurs de la chaîne pénale afin que les opérations de police judiciaire puissent avoir lieu dans le respect des droits de l'homme et des normes juridiques en vigueur. Il peut s'agir d'initiatives en direction des forces armées (amenées à être déployées sur le territoire national du fait du niveau élevé de la menace et à agir en tant que primo-intervenants), des forces de sécurité intérieure (amenées à protéger les populations et conduire des investigations) ou des pôles judiciaires spécialisés (en charge de la réponse pénale). Ces appuis se matérialisent par des

actions de formation, des dotations en équipements spécialisés et la construction d'infrastructures adaptées. Coginta agit également au niveau communautaire au travers d'actions de prévention en lien avec les autorités administratives, les associations de jeunes et de femmes, les chefferies et les leaders religieux.



PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVENTION DES CONFLITS LIÉS AUX RESSOURCES NATURELLES

Les défis liés à la prévention, la gestion et la résolution des conflits induits par le changement climatique et les difficultés d'accès aux ressources naturelles sont des enjeux déterminants de paix et de stabilité. Conscient de ces enjeux, Coginta a mis en place un pôle d'expertise portant sur la gestion des conflits fonciers, la sécurisation de la mobilité pastorale et des couloirs de transhumance, le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources naturelles et de prévention des conflits, ainsi que l'accompagnement des institutions de sécurité (police environnementale, gardes forestiers, corps des conservateurs de la nature, garde nomade et unités méharistes, etc.) en charge de la sauvegarde des ressources naturelles et de la sécurité publique.



SÉCURITÉ PUBLIQUE EN ZONE MINIÈRE

Le développement récent de l'activité minière à petite échelle, notamment aurifère, dans de nombreux pays qui, par ailleurs, sont en proie à des menaces sécuritaires croissantes, a conduit Coginta à développer un pôle d'expertise et de compétences visant à accompagner les États dans le renforcement des dispositifs de sécurité publique dans ces zones. Cet appui répond à deux logiques principales.

Tout d'abord, s'assurer que ces ressources naturelles ne font pas l'objet de captation par les groupes criminels, notamment en zones frontalières plus vulnérables par leur porosité et les mouvements migratoires peu maîtrisés. Ensuite, créer les conditions sécuritaires favorables à l'émergence d'une exploitation minière artisanale et à petite échelle (EMAPE) responsable, source de développement économique et de création d'emplois.

Ainsi, un accompagnement est également fourni aux cadres de concertation locaux – sous la tutelle des autorités administratives – et aux coopératives minières, visant à renforcer la gouvernance minière locale. Des actions de sensibilisation sont organisées au profit des populations et des formations sont proposées aux artisans miniers. Coginta contribue également à renforcer la cohabitation entre « grandes mines » et « petites mines », souvent source de conflits dont les groupes criminels tendent à vouloir tirer profit.



SÉCURITÉ EN MILIEU LACUSTRE ET FLUVIAL

Coginta apporte conseil et assistance technique dans la gestion et la sécurisation des zones fluviales et lacustres, en particulier en zone frontalière. Cet appui se matérialise par le soutien (voire la création) d'unités spécialisées, la construction et l'équipement de postes nautiques, l'acquisition de moyens adaptés aux missions de surveillance et de protection des populations dans ces zones. Des formations théoriques et pratiques sont conduites avec pour objectif de professionnaliser les personnels affectés en unité nautique en les préparant aux interventions en milieux hostiles. Ces formations comprennent notamment le pilotage, la navigation opérationnelle, la préparation aux missions de patrouille et de contrôle d'embarcations, ou encore les manœuvres de secours et d'assistance aux populations.



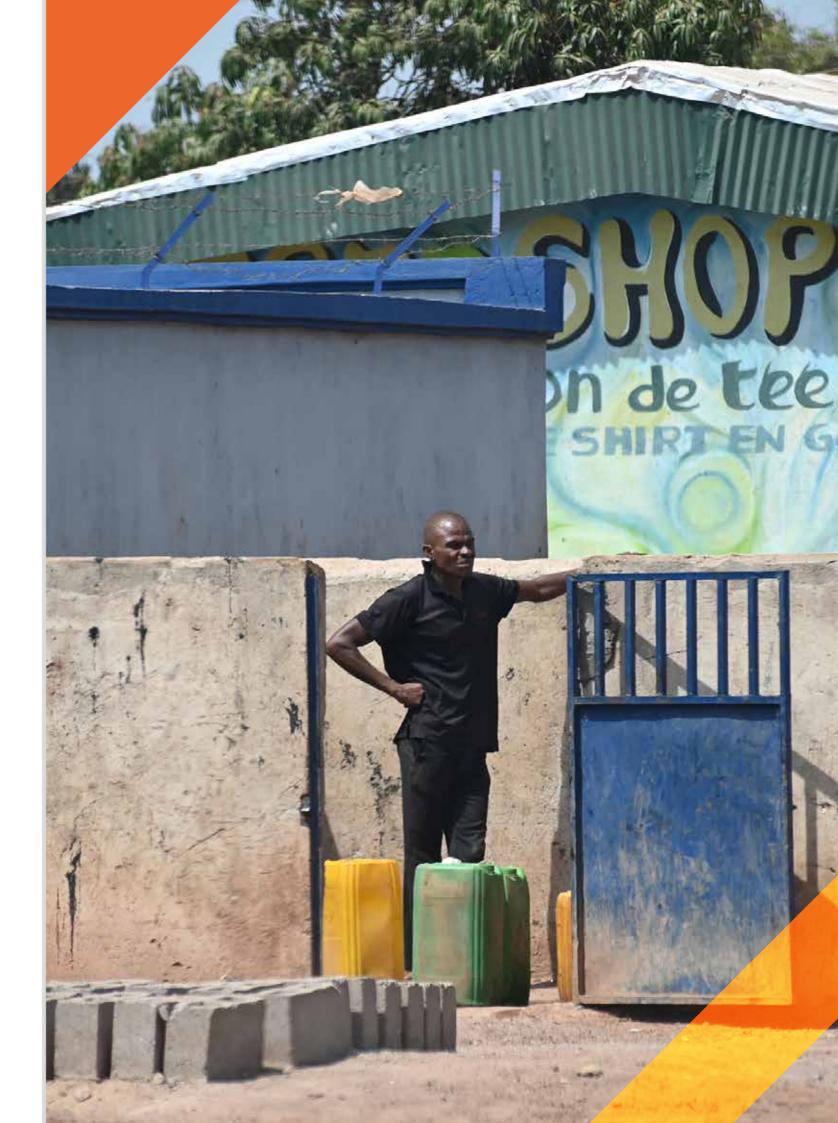
LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)

Coginta appuie l'élaboration de politiques et programmes nationaux visant à accompagner la mise en conformité des États avec leurs engagements internationaux en matière de lutte contre la prolifération et le trafic illicite des ALPC et de leurs munitions. Cela passe notamment par une assistance technique visant à renforcer les cadres juridique et réglementaire, à moderniser les procédures et les modalités de gestion des stocks, à soutenir les campagnes de marquage, et également à prévenir la violence armée, notamment par des actions de sensibilisation et de prévention auprès des communautés, des acteurs de la société civile, et des établissements scolaires.



PRÉVENTION ET GESTION CIVILE DES RISQUES ET DES CATASTROPHES

Coginta accompagne l'élaboration de politiques nationales en matière de gestion des risques et des catastrophes, et soutient la création et l'organisation de structures nationales de protection civile. Cet appui contribue également à l'amélioration de la réponse opérationnelle des unités de protection civile, notamment par le biais d'une formation initiale (connaissances techniques, théoriques et pratiques), de formations spécialisées (sauvetage aquatique, secours routier, gestion des incendies, etc.) et d'un renforcement des capacités logistiques et opérationnelles. Face aux défis croissants de la récurrence et de l'intensité des catastrophes naturelles, des pandémies, des conflits et de l'urbanisation galopante dans de nombreux pays, la protection civile est un maillon essentiel de la coopération internationale.



MOMENTS FORTS 2023

Lancement de la première promotion du Centre de formation à l'artisanat minier (CEFAM) à Papara, en Côte d'Ivoire. Créé dans le cadre du projet SECORCI, le CEFAM a pour objectif de former et d'accompagner à la professionnalisation des acteurs de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle, afin de lutter contre l'orpaillage illégal et ses conséquences dévastatrices. Ainsi, 30 postulants provenant de différentes localités environnantes et de coopératives minières artisanales ont été sélectionnés pour suivre cette première formation gratuite, certifiée et reconnue, qui a débuté en février pour une durée de trois mois.

Fin de la mesure d'urgence pour soutenir les unités militaires formées par la mission de formation de l'Union européenne au Mozambique (URMOZ). Le projet a contribué à une meilleure protection des civils et au rétablissement de la sureté et de la sécurité dans la province de Cabo Delgado. À la suite de l'adoption de cette première mesure d'urgence, l'Union européenne a adopté une mesure d'assistance complémentaire, également mise en œuvre par Coginta, afin de de soutenir une réponse plus efficace à l'insurrection qui a lieu depuis 2017 dans cette province.

Adoption de la nouvelle méthodologie de collecte et de traitement des données statistiques judiciaires au Burundi. Dans le cadre de l'assistance technique au Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi (AT-PASJU), la méthodologie de collecte et de traitement des données statistiques judiciaires au Burundi a été adoptée, permettant ainsi de soutenir le portage des réformes au profit d'une justice garante de la dignité des personnes et des droits humains, indépendante, impartiale, sensible au genre, numérisée et qui répond aux attentes des citoyens burundais.

Publication d'une étude sur les mécanismes de justice coutumière et les modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) au Burkina Faso. Dans le cadre du projet AJUMJUP, le rapport de l'étude MARC a été validé et publié, servant ainsi de pilier au gouvernement burkinabé pour solutionner les défis majeurs d'accès à la justice des citoyens dans le contexte sécuritaire actuel du pays, par une juste articulation de la justice étatique et de la justice coutumière dans le cadre des réformes judiciaires en cours au Burkina Faso.

Début du projet d'appui à la lutte contre le terrorisme dans le nord de la Côte d'Ivoire (SECUNORD 2). Ce nouveau projet, qui a démarré en novembre, vise à renforcer l'efficacité de la lutte contre la menace terroriste et la confiance de la population vis-à-vis de la gendarmerie et de l'État dans leur rôle de sécurisation de la

région du Tchologo. Il s'inscrit dans la lignée du projet SECUNORD, débuté fin 2022 dans la région du Bounkani, qui a aussi pour but d'améliorer la sécurité publique dans le nord de la Côte d'Ivoire.

Finalisation du rapport d'évaluation de quatre antennes de l'Inspection générale de la police nationale congolaise. Dans le cadre du projet INL/IGPN, Coginta a finalisé le rapport d'évaluation des quatre antennes de l'Inspection générale de la police nationale congolaise couvertes par le projet, situées à Bukavu, Goma, Lubumbashi et Mbuji-Mayi. Les formations complémentaires, ainsi que l'informatisation de la gestion des plaintes ont pu ainsi démarrer dans la foulée.

Clôture du projet d'appui au renforcement de l'accès à la justice des personnes les plus vulnérables en République de Guinée (PARAJ). Le projet a pris fin après avoir notamment permis l'ouverture de six Cliniques juridiques. À ce jour, ce sont 6 247 personnes en situation de vulnérabilité qui ont pu bénéficier d'une assistance juridique et judiciaire gratuite via les Cliniques juridiques en matière criminelle et correctionnelle, et via les Maisons de Justice pour l'accueil, l'orientation, la médiation et la conciliation.

Opérationnalisation de trois antennes de la gendarmerie prévôtale au Burkina Faso. Dans le cadre du projet d'appui au renforcement de la justice militaire et de la justice de proximité pour lutter contre l'impunité au Burkina Faso (AJUMJUP), trois antennes de la gendarmerie prévôtale burkinabè ont été opérationnalisées. La gendarmerie nationale peut dorénavant s'appuyer sur ses unités spécialisées formées et équipées avec le soutien de Coginta – pour mener à bien les enquêtes et investigations liées aux forces de défense et de sécurité.

Inauguration des infrastructures réalisées dans le cadre d'actions civilomilitaires dans la région du Lac Tchad. Le projet STABLAC a pour but de contribuer à la restauration d'un environnement sûr et sécurisé dans les territoires du bassin du lac Tchad, touchés par Boko Haram, grâce à une coopération régionale accrue et le renforcement de la relation de confiance entre la Force multinationale mixte et les populations locales. Il a notamment vu la construction ou la rénovation de 88 infrastructures de services de base - éducation, santé, accès à l'eau - répartis dans les quatre secteurs concernés (Cameroun, Niger, Nigeria, Tchad).

Publication de trois diagnostics locaux de sécurité réalisés à Bunia, Mbandaka et Tshikapa, en République démocratique du Congo. Ces trois diagnostics s'inscrivent dans le cadre du programme d'introduction de la police de proximité dans les provinces de l'Ituri, l'Équateur et du Kasaï du programme d'appui à la réforme de la police en RDC (PARP 3). Ils exploitent les données de sondages représentatifs et d'entretiens semi-dirigés auprès des populations pour comprendre les enjeux de sécurité des chefs-lieux de province et émettre des recommandations en vue d'améliorer la sécurité et les relations entre la police et les populations résidantes.



NOS PROJETS

En 2023, Coginta a mené simultanément 17 projets dans 12 pays différents. Ces projets sont tous détaillés dans les prochaines pages de ce rapport, qui permettent de mieux comprendre l'ampleur et l'impact réel de nos activités.

EVAL BULGARIE AJUMJUP **BURKINA FASO** AT-PASJU **BURUNDI** SECORCI, SECORCI-BRIDGE, **CÔTE D'IVOIRE** SECUNORD, SECUNORD 2 NORPREVSEC **GHANA** PARAJ GUINÉE MOZAMBIQUE URMOZ, ASMOZ AT-CNDH, EP-GNN 2 **NIGER** PARP 3, INL/IGPN RDC **PAASIT TCHAD** CAMEROUN, NIGER, STABLAC **NIGERIA, TCHAD**



Nos projets répondent à l'objectif de développement durable n°16, Paix, justice et institutions efficaces : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



BULGARIE

ÉVALUATION DES MESURES DE SOUTIEN SUISSE À LA POLICE DE PROXIMITÉ ET LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE EN BULGARIE

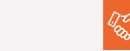
OBJECTIF GÉNÉRAL

Évaluer le cadre conceptuel des projets de police de proximité et de prévention de la délinquance juvénile développés par la police bulgare et formuler des recommandations pour l'optimisation d'un programme traitant de ces deux thématiques.









Budget € 18 261

Durée 4 mois

Période d'exécution

Juillet 2023 – Octobre 2023

Source de financement

Direction du développement et de la coopération (DDC)

CONTEXTE

Dans le cadre de la seconde contribution suisse à l'élargissement de l'Union européenne et au Fonds thématique de sécurité intérieure, l'Unité de coopération nationale et le ministère de l'Intérieur bulgares ont proposé deux projets de soutien à la police. Le premier consistant à soutenir l'introduction de la police de proximité dans des zones pilotes et le second à soutenir la lutte contre la délinquance juvénile. Ces deux projets comprenant, entre autres, des campagnes de prévention, la rénovation de centres d'accueil fermés et la formation des utilisateurs de la police bulgare d'une base de données sur la délinquance juvénile mise en place lors d'un précédent financement de la Suisse.

Cette seconde contribution de la Suisse vise notamment à réduire les inégalités et entend se focaliser sur les zones et les communautés les plus vulnérables à la pauvreté. L'évaluation du cadre conceptuel des projets de police de proximité et de prévention de la délinquance juvénile développés par la police bulgare aura pour but de formuler des recommandations pour l'optimisation d'un programme traitant de ces deux thématiques, ainsi que d'identifier des partenaires potentiels en Suisse et des mesures d'atténuation des risques.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Identifier les points d'entrée ou niveaux de programmation pour la police, ainsi que pour d'autres partenaires/acteurs bulgares dans le domaine des deux projets.
- Capitaliser sur les enseignements tirés des projets antérieurs de la Coopération suisse en Bulgarie.
- Veiller à ce que les projets soient bien coordonnés avec des initiatives parallèles pour éviter les duplications.
- Suggérer des liens avec d'autres composantes du Programme de la Coopération suisse et des initiatives régionales.
- Identifier des partenaires suisses adaptés et répondant aux besoins énoncés, ainsi que des pratiques innovantes intéressantes pour le contexte bulgare.
- Faire une méta-analyse identifiant les risques, les obstacles, les questions de droits de l'homme, de genre et de durabilité, et suggérer des mesures d'atténuation pour atteindre les objectifs.

- □ Coginta a rassemblé et exploité la littérature scientifique et les rapports sur la police de proximité et la délinquance juvénile en Bulgarie.
- □ Des entretiens semi-dirigés ont été menés en visioconférence avec des experts à la fois en Suisse et en Bulgarie.
- ☐ Une mission d'une semaine sur le terrain à Sofia ainsi que dans trois provinces a été également été menée pour rencontrer les bénéficiaires des projets ainsi que des partenaires éventuels.
- ☐ L'ensemble de ces éléments ont permis la production d'un rapport préliminaire discuté avec les partenaires et menant à un rapport final après avoir tenu compte des différents avis partagés avec Coginta.





BURKINA FASO

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE LA JUSTICE MILITAIRE ET DE LA JUSTICE DE PROXIMITÉ POUR LUTTER CONTRE L'IMPUNITÉ AU BURKINA FASO (AJUMJUP)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à améliorer le fonctionnement de la justice pour garantir à tous un accès égal à la justice et lutter contre le sentiment d'impunité au Burkina Faso.











Budget € 6 000 000

Durée 42 mois

Période d'exécution

Mai 2021 –

Octobre 2024

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

Autrefois réputé pour sa stabilité et sa sécurité, le Burkina Faso connaît depuis 2016 un contexte sécuritaire particulièrement difficile, notamment en raison de l'augmentation de la criminalité, des actes terroristes et des trafics transnationaux. Le sentiment d'insécurité s'est accentué de manière exponentielle à partir de 2018, lorsque des groupes djihadistes associés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM) et à l'État islamique dans le Grand Sahara (EIGS), ont perpétré des attaques dans les régions du nord frontalières avec le Mali, avant de s'étendre aux zones de l'est du pays.

Ces attaques visant principalement les institutions étatiques (écoles, postes des forces de défense et de sécurité, etc.) mais aussi les populations civiles, s'ancrent dans la stratégie des groupes djihadistes de décourager toute volonté de coopération entre les populations et les forces de défense et de sécurité, et de fragiliser le contrôle de l'État sur ces régions souvent reculées. En conséquence, la justice n'arrive plus à remplir pleinement son rôle dans ces zones et un nombre important de prévenus impliqués dans des crimes ou des attaques terroristes sont toujours en attente d'un jugement.

Pour restaurer la confiance entre la justice et les justiciables et rétablir la crédibilité de cette institution régalienne au maintien de la cohésion sociale, les pouvoirs publics burkinabè ont entrepris, avec l'appui des partenaires au développement, d'importantes réformes juridiques et institutionnelles. À ce titre, la justice de proximité constitue un élément central de la politique en matière de justice du pays. Cette justice de proximité a pour objectif d'atténuer les freins (distance, coûts, perception, etc.) qui la rendent inaccessible à la population burkinabè, notamment aux personnes les plus vulnérables.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Soutenir la chaîne militaire afin d'accroître la lutte contre l'impunité.
- Améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale afin de répondre à la demande de justice.
- Renforcer la justice de proximité pour mieux répondre aux besoins des justiciables.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- ☐ Les juridictions de la justice militaire sont confortées dans leur rôle et soutenues dans leurs capacités de traitement des procédures jusqu'à la phase de jugement.
- La gendarmerie prévôtale est installée et dispose des capacités opérationnelles nécessaires à sa fonction.
- □ La gendarmerie prévôtale s'intègre dans le dispositif judiciaire et sécuritaire, en appui au renforcement de l'État de droit et à la redevabilité des forces de défense.
- □ Les primo-intervenants (officiers de police judiciaire, magistrats du siège et du parquet, greffiers, avocats, juges d'instruction, etc.) voient leurs capacités renforcées en matière pénale.
- □ L'accès à la justice est renforcé via la résorption des arriérés des dossiers d'instruction (en matière correctionnelle et criminelle).
- □ En collaboration avec le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP), l'assistance juridique et judiciaire aux victimes est renforcée.
- □ La possibilité d'un modèle pluri-juridique, respectueux des coutumes, des traditions et de l'état de droit, fait l'objet d'une étude approfondie.

- Formation des magistrats et greffiers de la justice militaire.
- Mise à disposition de la justice militaire des équipements et matériels nécessaires à leur fonction.
- Amélioration des infrastructures de la justice militaire.
- Formation des cadres et subordonnés de la gendarmerie prévôtale.
- Dotation de la gendarmerie prévôtale de moyens de protection individuelle et d'intervention pour la gendarmerie prévôtale.
- Dotation de la gendarmerie prévôtale de matériels et équipements de police technique et scientifique ainsi que de moyens spécialisés.
- Fourniture de matériels informatiques, bureautiques et mobiliers pour la gendarmerie prévôtale.
- Création de 3 infrastructures au profit de la gendarmerie prévôtale.
- Appui à l'appropriation par les armées du nouveau dispositif prévôtal.
- Formation des officiers de police judiciaire de la police et de la gendarmerie nationale, et des magistrats du parquet au respect des dispositions du Code de procédure pénale et du guide pour l'efficacité de la chaîne pénale.

RAPPORT ANNUEL 2023

- Formation des juges d'instruction au respect des dispositions du Code de procédure pénale et du Guide pour l'efficacité de la chaîne pénale et dans la gestion des cabinets d'instruction.
- Renforcer les capacités des magistrats de la Chambre de contrôle de la Cour d'Appel sur leurs prérogatives dans le contrôle de la performance des cabinets d'instruction.
- Mise en place d'une cellule d'appui à la résorption des arriérés, en appui aux cabinets d'instruction, aux parquets et à la chambre d'accusation dont les juges d'instruction relèvent.
- Déploiement de 2 groupes mobiles dans tous les TGI du ressort de la Cour d'Appel de Ouagadougou pour accompagner les juridictions dans le processus de résorption des arriérés de l'instruction.
- Accompagnement de la création et du fonctionnement de 9 boutiques du droit dans les localités de Dori, Koudougou, Kaya, Ziniare, Kongoussi, Yako, Manga, Boulsa et Ouahigouya.
- Organisation de campagnes de sensibilisation et d'éducation aux droits au profit des populations locales.
- Formation des avocats sur l'assistance judiciaire en matière de crimes et de violations des droits humains y compris de VSBG, d'exactions des forces de sécurité intérieure et actes de terrorisme, et sur l'utilisation des mécanismes internationaux et régionaux de protection des droits humains.
- Soutien à l'assistance judiciaire gratuite des victimes de violations graves des droits humains dès la phase pré-juridictionnelle jusqu'à l'obtention des réparations (i.e. accès à l'assistance judiciaire via les boutiques de droit de MBDHP et/ou le Fonds d'assistance judiciaire).
- Réalisation et promotion d'une étude sur les mécanismes de justice coutumière et les modes alternatifs de règlement des conflits (MARC) existants au Burkina Faso.





BURUNDI

ASSISTANCE TECHNIQUE AU PROGRAMME D'APPUI AU SECTEUR DE LA JUSTICE AU BURUNDI (AT-PASJU)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la mise en œuvre des objectifs du Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi et du plan sectoriel de la justice.









Budget € 753 880 Durée

36 mois

Période d'exécution Novembre 2022 -Octobre 2025

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

Suite aux élections générales de mai 2020 et aux efforts politiques qui ont suivi pour l'amélioration des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et de l'État de droit au Burundi, l'Union européenne a décidé, le 8 février 2022, de lever les restrictions d'aide financière directe à l'administration ou aux institutions burundaises en vigueur depuis 2016.

Alors que de nombreux défis dans ces domaines persistent et que le système judiciaire et politique burundais est placé par le gouvernement au cœur du mécanisme de contrôle et de vigilance après la crise politique de 2015, la justice souffre encore de problèmes structurels profonds qui fragilisent le respect des droits des populations et renforcent les difficultés d'accès à la justice pour les populations vulnérables au Burundi. Ces problèmes sont liés notamment au manque d'indépendance du pouvoir judiciaire, au manque de moyens et de formation du personnel judiciaire, à l'engorgement des prisons, aux problèmes d'encadrement et d'archivage des dossiers, à la faible application de la loi par les magistrats, et au manque de protection des victimes et des témoins.

Dans ce contexte fragile, l'Union européenne a mis en place un programme d'appui au secteur de la justice au Burundi dont l'assistance technique a été confiée à GOPA PACE et Coginta.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Accompagner la mise en œuvre des actions menées par les partenaires du Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi et renforcer les capacités de gestion et de pilotage du programme, en vue d'une cohérence globale des activités du programme.
- Appuyer la mise en place du plan sectoriel du ministère de la Justice en renforçant les capacités et compétences institutionnelles et opérationnelles des bénéficiaires, pour une justice efficace et de meilleure qualité pour toutes et tous.
- Revitaliser et renforcer la coordination entre les membres du groupe sectoriel justice.
- Renforcer davantage l'accès au droit et à la justice de qualité pour tous et toutes avec un focus particulier sur les droits des femmes, des enfants et des personnes vivant en situation de vulnérabilité.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les actions menées par les partenaires de mise en œuvre du Programme d'appui au secteur de la justice au Burundi sont cohérentes et leurs capacités de gestion et de pilotage renforcées
- Le plan sectoriel du ministère de la Justice est mis en place et les capacités et compétences institutionnelles et opérationnelles de son personnel sont renforcées, pour une justice efficace et de meilleure qualité pour toutes et tous.
- Les activités conduites par les membres du groupe sectoriel justice sont coordonnées.
- L'accès au droit et à une justice de qualité est renforcé, en particulier pour les femmes, les enfants et autres personnes vulnérables.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Analyse continue du contexte juridique et politique via la rédaction et présentation de notes.
- Préparation et accompagnement du système de suivi-évaluation du PASJU.
- Appui à la mise en place du plan sectoriel du ministère de la Justice.
- Facilitation de la coordination des acteurs et de la mise en œuvre des différentes composantes du programme.
- Organisation et facilitation des comités de suivi technique et des comités de pilotage du programme.
- Appui à la modernisation et la collecte des données de la Direction des statistiques et de la cellule genre du ministère de la Justice par l'évaluation des besoins, l'élaboration d'un canevas de collecte, l'installation de l'application, la formation des points focaux et du personnel en charge de la collecte, du suivi de la collecte et de la qualité des données collectées.
- Appui technique en matière de planification et sur les questions techniques relatives à la justice au Burundi.
- Appui à la coordination et l'organisation des réunions du groupe sectoriel justice et État de droit du ministère de la Justice.
- Appui technique des organisations de la société civile en matière d'accès à la justice des personnes vulnérables.



CÔTE D'IVOIRE

PROJET D'APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA VALORISATION DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE ARTISANALE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET DE COHÉSION SOCIALE AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECORCI)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Créer les conditions favorables permettant à l'exploitation aurifère artisanale de contribuer au développement local dans un environnement stable, sécurisé et propice à la cohésion sociale.



Budget



18 mois



Mai 2023



€ 2 500 000

Durée

Période d'exécution

Juillet 2021 –

Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

En Côte d'Ivoire, 7ème producteur d'or en Afrique, l'exploitation de l'or constitue un enjeu économique, sociétal et de sécurité. En effet, l'exploitation industrielle d'or brut est passée de 7 tonnes en 2009 à 48 tonnes en 2022, alors que l'exploitation minière artisanale représentait presque 4 tonnes en 2022. L'or est extrait de façon artisanale dans une majorité des régions de la Côte d'Ivoire. C'est le cas notamment du département de Tengréla, situé au nord de la Côte d'Ivoire, qui connaît depuis quelques années une expansion de l'orpaillage illégal. Dans un contexte local transfrontalier, marqué une forte pauvreté, cette activité représente en effet une opportunité économique attractive.

L'orpaillage a radicalement changé la situation socio-économique des populations locales et attire notamment de nombreux jeunes. Cette activité attire également des populations qui se déplacent des villages et départements avoisinants, mais aussi des pays limitrophes (Burkina Faso, Guinée et Mali). Les rapports intrafamiliaux et communautaires sont ainsi largement modifiés et il existe un impact certain aux niveaux environnemental, sécuritaire,

scolaire et sanitaire. Trop souvent, les sites d'orpaillage sont caractérisés par un manque de salubrité, le recours au travail des enfants, la déscolarisation, la promiscuité, la prostitution, les maladies et les risques accrus d'infection, la destruction de l'environnement, le banditisme, l'utilisation de produits nocifs ou encore l'accaparement de terres arables.

Au plan sécuritaire, si les liens entre l'exploitation et le trafic de l'or avec les réseaux criminels et autres groupes armés ne sont pas formellement établis, il s'agit d'une variable essentielle à intégrer dans l'analyse des risques sécuritaires. Dans un contexte régional marqué par l'insécurité et la montée du terrorisme, il n'est en effet pas à exclure la récupération de certains de ces sites par des groupes armés non étatiques.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Contribuer à la stabilisation d'une zone aurifère de manière durable et participative par l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.
- Garantir la sécurité publique du quotidien des populations dans une zone aurifère et lutter contre les trafics illicites et la criminalité organisée liés à l'exploitation artisanale de l'or.
- Contribuer à la structuration de l'activité d'exploitation artisanale de l'or pour canaliser les retombées économiques et en faire un levier de développement et de cohésion sociale.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- □ Le dispositif territorial de sécurité minière et de sécurité publique du quotidien est renforcé et contribue à prévenir les risques de captation des ressources minières par des groupes criminels.
- □ Les mécanismes de gouvernance locale sont renforcés pour stabiliser la zone, réguler l'activité aurifère artisanale et mieux assurer la sécurité des populations.
- La présence de l'État et la cohésion sociale dans les zones aurifères sont renforcées par la fourniture de services sociaux de base.
- □ La filière aurifère artisanale se structure et les compétences professionnelles des artisans sont renforcées.

- Un atelier national de réflexion sur les défis liés à l'exploitation minière et à petite échelle a été organisé du en 2022 à Yamoussoukro. Cet évènement a regroupé 45 participants et a permis de plaider pour une évolution du cadre légal davantage en faveur des artisans miniers.
- Une étude socio-spatiale de la sécurité liée à l'orpaillage illégal dans le département de Tengréla a été menée afin de permettre aux autorités nationales ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers de mieux en appréhender les différents aspects.

- Les artisans miniers du département de Tengréla ont bénéficié d'un soutien étroit du projet, ainsi trois coopératives ont été accompagnées dans leur processus de formalisation et les sites qu'elles exploitent ont été profondément réorganisés.
- Un ancien site minier a été entièrement réhabilité par l'ONG ivoirienne Green Project Africa. Cinq hectares ont ainsi été transformés, une partie en terres agricoles et l'autre partie en plantation de manguiers, servant d'exemple à d'autres initiatives similaires.
- Plusieurs infrastructures ont été réalisées, notamment une salle polyvalente, avec une salle de réception d'une capacité de 150 personnes et la mise à disposition de deux bureaux, un pour le comité technique local et un pour la cellule civilo-militaire chargée de l'amélioration des relations entre les forces de défense et de sécurité et la population.
- La sensibilisation sur le respect du code minier et les dangers liés à l'exploitation illégale s'est également faite au profit des communautés. 24 spots radios ont ainsi été diffusés pendant quatre mois, 30 causeries éducatives ont été organisées, 3 sessions spécifiquement dédiées aux chefs traditionnels ont également été conduites.
- La Direction départementale des mines s'est vu remettre un véhicule afin de lui permettre d'accomplir pleinement ses missions de suivi auprès des exploitants miniers.
- La brigade de gendarmerie de Tengréla a été réhabilitée et permet aujourd'hui l'accueil de 45 gendarmes. Un poste avancé a également été construit dans la localité de Papara.
- Les gendarmes, policiers et agents des Eaux et Forêts dans la zone ont également bénéficié de formations spécialisées en police judiciaire, police de proximité, violences basées sur le genre, droits humains, sécurité publique du quotidien et sur le code minier.





CÔTE D'IVOIRE

PROJET TRANSITIONNEL D'APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA VALORISATION DE L'EXPLOITATION AURIFÈRE ARTISANALE COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT ET DE COHÉSION SOCIALE AU NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECORCI-BRIDGE)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Créer les conditions favorables permettant à l'exploitation aurifère artisanale de contribuer au développement local dans un environnement stable, sécurisé et propice à la cohésion sociale.



€1100000







Budget Du

Durée 12 mois

Période d'exécution

Juillet 2023 – Juin

2024

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

Au terme de 23 mois d'une première phase de mise en œuvre, le projet SECORCI, en établissant de profonds liens de confiance avec les communautés locales vivant de l'exploitation aurifère artisanale – principale ressource du département – a permis à certains orpailleurs d'alors d'exercer leur activité en toute légalité au travers de trois coopératives nouvellement créées et de contribuer ainsi au développement socio-économique des localités ciblées. Concomitamment, la réhabilitation à Papara d'une parcelle de cinq hectares précédemment souillée et abandonnée intrigue et intéresse au-delà des frontières ivoiriennes. La récente récolte des premiers légumes a démystifié le rapport des villageois avec ces « terres maudites ».

La Centre de Formation à l'Artisanat Minier (CEFAM) construit à Papara connaît d'ores et déjà un engouement exceptionnel. Des institutions majeures en Côte d'Ivoire se sont engagées pour faire de cet établissement une référence au niveau sous régional. Ainsi, la Société pour le Développement Minier (SODEMI), l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INP-HB) ou encore l'Office du Service Civique National (OSCN) y apportent de manière permanente leur contribution en termes de formation et de gestion.

S'agissant du volet sécuritaire, la vigilance reste plus que jamais de mise, la stabilité du département de Tengréla continuant de reposer pour l'essentiel sur la présence dissuasive des forces armées dans cette zone frontalière extrêmement poreuse. Le projet SECORCI,

au travers de la rénovation de la brigade de Gendarmerie de Tengréla et de la construction du poste avancé de Gendarmerie de Papara, avait pour objectif de renforcer les capacités opérationnelles de la Gendarmerie Nationale dans la zone tout en l'aidant à tisser des liens de confiance avec la population. La cellule civilo-militaire (CCM) a également largement bénéficié de l'impulsion du projet SECORCI tant dans sa structuration, que la formation de ses membres et l'accompagnement de leurs activités. Les moyens mis à sa disposition lui ont permis de jouer pleinement son rôle dans la gouvernance locale de la sécurité sous la tutelle du préfet.

Les activités mises en œuvre dans le cadre de cette phase transitionnelle ont pour objectif de prolonger les actions déjà engagées afin de soutenir l'État ivoirien dans la valorisation de l'exploitation aurifère artisanale comme facteur de développement et de cohésion sociale en Côte d'Ivoire. Les enjeux sécuritaires et frontaliers plus que jamais prioritaires dans un contexte régional de plus en plus détérioré, et marqué par une instabilité chronique constituent l'autre priorité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Contribuer à la structuration de l'activité d'exploitation artisanale de l'or pour canaliser les retombées économiques et en faire un levier de développement local.
- Contribuer à la prévention des conflits et à la cohésion sociale au sein d'une zone aurifère de manière durable et participative.
- Garantir la sécurité publique du quotidien des populations en zone aurifère et lutter contre les trafics illicites et la criminalité organisée liés à l'exploitation artisanale de l'or.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- □ La filière aurifère artisanale se structure davantage et les compétences professionnelles des artisans miniers sont renforcées.
- □ Les mécanismes de gouvernance locale de la sécurité sont renforcés pour prévenir les conflits, réguler l'activité aurifère artisanale et promouvoir la cohésion sociale en zones aurifères.
- □ Le dispositif territorial de sécurité minière et de sécurité publique du quotidien est renforcé et contribue à prévenir les risques de captation des ressources minières par des groupes criminels.

- Organisation d'un atelier national de capitalisation et de retour d'expérience sur la phase pilote du projet SECORCI dans le département de Tengréla.
- Appui à la Direction Générale des Mines et de la Géologie (DGMG) et à la Direction départementale en charge de mines (DDM), notamment par l'organisation de missions de suivi-évaluation.

- Organisation de sessions de formation au sein du Centre de formation à l'artisanat minier (CEFAM) de Papara.
- Appui à la structuration et l'organisation de trois coopératives d'artisans miniers dans les sous-préfectures de Papara et de Kanakono.
- Définition d'un modèle de réhabilitation d'un ancien site d'orpaillage.
- Appui-formation à la Cellule Civilo-Militaire de Tengréla (CCM) notamment dans les domaines de la prévention des conflits liés à l'exploitation aurifère artisanale et des enjeux socio-sécuritaires auxquels le département est confronté (violences sexistes et sexuelles, trafics organisés, mouvements pendulaires et migrations irrégulières, conflits communautaires, délinquance juvénile, décrochage scolaire, inégalités hommes/femmes, etc.)
- Appui à la CCM pour la sensibilisation des autorités locales, des FSI, des autorités traditionnelles et de la société civile sur le code minier et les dispositions relatives à l'EMAPE
- Appui à la CCM pour la conduite de campagnes de sensibilisation des populations sur les dangers liés à l'exploitation artisanale illégale (risques sécuritaires, sanitaires et environnementaux, travail/exploitation des enfants, violences basées sur le genre, droits de l'Homme, MST/VIH, etc.)
- Études-amont des infrastructures à réaliser au profit des forces de sécurité dans le cadre du projet SECORCI 2.
- Formations spécialisées des FSI (gendarmerie nationale et police nationale) dans les domaines de la sécurité publique du quotidien, de l'éthique, de la déontologie et du respect des droits humains.
- Formation des services spécialisés de répression des fraudes et des infractions en relation avec les dispositions du code de minier.



CÔTE D'IVOIRE

APPUI À LA SÉCURISATION ET À LA PRÉVENTION DU RISQUE TERRORISTE DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECUNORD)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer la sécurité publique de la région du Bounkani au nord de la Côte d'Ivoire et renforcer la confiance de la population vis-à-vis de la gendarmerie et de l'État dans leur rôle de sécurisation de la région.









Budget € 3 800 000

Durée 18 mois

Période d'exécution

Novembre 2022 –

Mai 2024

Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est confrontée dans son voisinage nord à une instabilité croissante du fait de la multiplication de groupes armés au Burkina Faso et au Mali. Le pays a été victime de plusieurs attaques, en 2016 à Grand Bassam, à Kafolo en juin 2020, puis en 2021 dans la région du Bounkani. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien s'est mobilisé et a mis en place le plan national de développement de la Côte d'Ivoire 2021-2025, qui met notamment l'accent sur le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État. Il vise en particulier à renforcer la cohésion sociale et à maintenir la paix et la stabilité, à travers la consolidation du triptyque « paix, justice et sécurité ».

En février 2021, afin de contrer la menace des groupes armés, a été décidée la création d'une zone opérationnelle au nord du pays, longeant toute la frontière de 638 km et entérinant l'engament de l'armée aux côtés de forces de sécurité intérieures. Sur le plan social, le gouvernement ivoirien a également mis en place un programme d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions du nord. Le but étant de leur offrir de meilleures opportunités et perspectives économiques et de lutter ainsi contre leur recrutement par des groupes djihadistes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Renforcer la présence effective de la gendarmerie nationale dans les principaux secteurs de la région du Bounkani.
- Améliorer l'efficacité des interventions des gendarmes dans la région du Bounkani en matière de sécurité du quotidien et de prévention du terrorisme.
- Améliorer l'adéquation des interventions des gendarmes dans la région du Bounkani avec les besoins de la population.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- La construction et/ou la réhabilitation d'infrastructures permet le déploiement supplémentaire de gendarmes dans la région du Bounkani dans des conditions sécurisées et adaptées à leur mission.
- Les compétences des gendarmes déployés dans la région du Bounkani sont renforcées et adaptées à leur mission de sécurité du quotidien et de prévention du terrorisme.
- □ Les unités territoriales de la compagnie de Bouna disposent de moyens techniques et opérationnels nécessaires à leurs missions.
- Les capacités de police judiciaire de la gendarmerie compagnie de Bouna sont renforcées.
- □ Les mécanismes et cadres de gouvernance locale de la sécurité et de prévention des conflits dans la région du Bounkani sont améliorés par un dialogue inclusif avec la population et le respect des valeurs d'éthique et de déontologie par le personnel de la gendarmerie.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Sept cycles de formation conduits en 2023 au profit de 336 militaires de la gendarmerie dans plusieurs domaines : gestion des moyens, planification ; collecte, analyse et exploitation du renseignement ; gestion des engins explosifs improvisés (EEI) ; sécurité publique du quotidien ; éthique, déontologie et au respect des droits humains ; formation continue des officiers de police judiciaire.
- La construction de la caserne chef-lieu de la compagnie de Bouna.
- La construction du bâtiment administratif de la brigade territoriale de Téhini.
- La fourniture de véhicules, d'équipements de protection individuel, de moyens de communication, de matériels informatiques et de mobiliers à destination des unités de la compagnie de Bouna.
- L'appui à la structuration fonctionnelle des cellules civilo-militaires (CCM) réalisé dans quatre préfectures
- Des causeries éducatives organisées afin de renforcer la cohésion entre forces de sécurité et population. Des sujets variés, identifiés par les membres des CCM, ont été abordés, tels que les défis sécuritaires en zone « rouge », la collaboration entre les forces de sécurité et les populations, le processus de nomination d'un chef de village et son impact sur la cohésion sociale, ou encore les infractions routières.
- Dans le cadre d'un partenariat avec le Secrétariat exécutif de la Commission nationale des frontières de Côte d'Ivoire, un atelier de formation sur la gestion et la résolution de conflits communautaires a été organisé en vue de renforcer la cohabitation pacifique entre les différents acteurs et de renforcer les mécanismes de résilience communautaire.
- L'organisation d'une activité de sensibilisation sur la sécurité dans la région en partenariat avec l'Union des Peuls du Bounkani (UPB)
- Des campagnes de sensibilisation sur la sécurité publique et le rôle des acteurs dans la région, via l'enregistrement d'émissions de radio, associant des représentants des forces de sécurités
- L'appui à l'organisation d'une tournée de l'Inspection de la gendarmerie nationale (IGN) dans la zone du projet.
- L'appui à la mise en place des « Comités d'éthique » au sein de la Gendarmerie dans la région.

CÔTE D'IVOIRE

APPUI À LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME DANS LE NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE (SECUNORD 2)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à l'efficacité de la lutte contre la menace terroriste et renforcer la confiance de la population vis-à-vis de la gendarmerie et de l'État dans leur rôle de sécurisation dans le nord de la Côte d'Ivoire.









Budget € 3 900 000

Durée 18 mois

Période d'exécution

Mai 2025

Novembre 2023 – Union e

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

La Côte d'Ivoire est confrontée dans son voisinage nord à une instabilité croissante du fait de la multiplication de groupes armés au Burkina Faso et au Mali. Le pays a été victime de plusieurs attaques, en 2016 à Grand Bassam, à Kafolo en juin 2020, puis en 2021 dans la région du Bounkani. Face à cette situation, le gouvernement ivoirien s'est mobilisé et a mis en place le plan national de développement de la Côte d'Ivoire 2021-2025, qui met notamment l'accent sur le renforcement de la gouvernance et la modernisation de l'État. Il vise en particulier à renforcer la cohésion sociale et à maintenir la paix et la stabilité, à travers la consolidation du triptyque « paix, justice et sécurité ».

En février 2021, afin de contrer la menace des groupes armés, a été décidée la création d'une zone opérationnelle au nord du pays, longeant toute la frontière de 638 km et entérinant l'engament de l'armée aux côtés de forces de sécurité intérieures. Sur le plan social, le gouvernement ivoirien a également mis en place un programme d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes dans les régions du nord. Le but étant de leur offrir de meilleures opportunités et perspectives économiques et de lutter ainsi contre leur recrutement par des groupes djihadistes.

La région du Tchologo, correspondant au ressort de la compagnie de gendarmerie de Ferkessédougou, son chef-lieu, a été identifiée comme zone d'intervention prioritaire du projet, permettant ainsi de compléter les autres interventions de Coginta et des autres partenaires internationaux intervenant dans le nord de la Côte d'Ivoire. Situé à l'extrême centre-nord de la Côte d'Ivoire, le Tchologo est limité au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'est par le Bounkani, à l'ouest par le Poro et au sud par la région du Hambol. Cette zone, contiguë du parc de la Comoé et séparée du Burkina Faso par le fleuve Comoé, a connu d'importants mouvements de population depuis les années de crise, les terres relativement fertiles ayant attiré des populations en provenance du Mali et du Burkina. La situation sécuritaire dans le Tchologo reste fragile, largement tributaire de celle prévalant dans les deux pays voisins.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Renforcer le maillage territorial et la présence effective de la gendarmerie nationale au contact direct des populations dans la région du Tchologo.
- Renforcer la coordination opérationnelle du renseignement en matière de lutte contre le
- Améliorer l'efficacité de l'enquête pénale en matière de terrorisme.
- Améliorer l'adéquation des interventions des gendarmes dans la région du Tchologo avec les besoins de la population.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les compétences des gendarmes déployés dans la région du Tchologo sont renforcées et adaptées à leur mission de sécurité du quotidien et de prévention du terrorisme.
- Les unités territoriales de la compagnie de Ferkessédougou disposent des infrastructures et des moyens techniques et opérationnels nécessaires à leurs missions.
- Les capacités de la chaîne du renseignement et des services d'enquête spécialisés sont renforcées dans la zone opérationnelle nord.
- Les mécanismes et cadres de gouvernance locale de la sécurité et de prévention des conflits dans la région du Tchologo sont améliorés par un dialogue inclusif avec la population et le respect des valeurs d'éthique et de déontologie par le personnel de la gendarmerie.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Les cycles de formation de la gendarmerie ont débuté et se poursuivront dans plusieurs domaines autour deux axes : sécurité du quotidien & de prévention du terrorisme ; renforcement des capacités de la chaîne du renseignement.
- La construction ou la réhabilitation des casernes de la compagnie chef-lieu de Ferkéssédougou, de la brigade de Ferkessédougou (toutes les deux situées dans la même enceinte) et de la brigade de Ouangolodougou.
- La fourniture de véhicules, d'équipements de protection individuel, de moyens de communication, de matériels informatiques et de mobiliers à destination des unités de la gendarmerie sont prévues.
- L'appui à la structuration fonctionnelle des cellules civilo-militaires (CCM) réalisé dans quatre préfectures.
- Des causeries éducatives seront organisées afin de renforcer la cohésion entre forces de sécurité et population.
- Un atelier consacré à la cohésion sociale et à la gestion des conflits communautaires sera mis en œuvre.
- Des petites infrastructures pour lutter contre les conflits liés à la gestion des ressources naturelles seront construites après analyse des besoins.
- Une campagne de sensibilisation sur la sécurité publique sera menée.





GHANA

RENFORCEMENT DES MÉCANISMES ET DES STRUCTURES DE CONSOLIDATION DE LA PAIX ET DE PRÉVENTION DE LA VIOLENCE DANS LE NORD DU **GHANA (NORPREVSEC)**

OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir une gouvernance inclusive contribuant directement à la résilience et à la sécurité au Ghana, en renforçant les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans leurs efforts conjoints et coordonnés pour maintenir la paix et contenir la montée de l'extrémisme violent.



Budget



Durée



Période d'exécution

Janvier 2024





Source de financement

€2000000 28 mois

Septembre 2021 -

Union européenne

CONTEXTE

Le Ghana bénéficie d'un environnement socio-politique relativement stable et une économie parmi les plus dynamique d'Afrique de l'Ouest. La situation dans le nord du Ghana suscite cependant des inquiétudes en raison de taux de pauvreté élevés, d'infrastructures peu développées, d'un chômage élevé parmi les jeunes, et de nombreux de conflits intercommunautaires liés à la gestion des terres ou à des questions de chefferies. Les frontières avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Togo sont faiblement contrôlées et cette situation favorise les trafics et la pénétration des groupes armés qui sévissent au Sahel.

Cette situation crée un terrain potentiellement favorable pour des groupes armés souhaitant s'y implanter ou recruter. Tous ces éléments mettent à l'épreuve la capacité des institutions sécuritaires à prévenir le développement de l'extrémisme violent et mobilise également une partie importante de la population, déterminée à maintenir le haut niveau de cohésion et la culture du dialogue qui prévalent dans la société ghanéenne. Chefs religieux,

RAPPORT ANNUEL 2023

chefs traditionnels, responsables communautaires, organisations de la société civile, travaillent activement à la promotion d'une coexistence pacifique dans le nord du Ghana.

Le projet NORPREVSEC est mené en partenariat avec The National Commission for Civic Education (NCCE) et la Fondation internationale pour l'administration et les politiques publiques ibéro-américaines (FIIAPP).

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Mieux équiper les principaux acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans leurs efforts conjoints et coordonnés pour soutenir la paix.
- Renforcer ou mettre en place les mécanismes et structures pertinents de consolidation de la paix et de prévention de la violence, y compris les systèmes d'alerte précoce.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- □ Les organisations de la société civile sont renforcées pour contribuer activement à la consolidation de la paix et à la prévention de l'extrémisme violent.
- Les systèmes d'alerte précoce existants sont renforcés et incluent des indicateurs PVE.
- Le rôle des Conseils régionaux de paix en tant que médiateurs des conflits est renforcé.
- Le rôle des chefs traditionnels en tant qu'acteurs de paix est renforcé.

ACTIVITÉS CONDUITES

- Renforcement capacitaire et attribution de micro-subventions aux organisations de la société civile locales pour des activités de consolidation de la paix et de prévention de l'extrémisme violent.
- Renforcement et extension du système d'alerte précoce de WANEP à l'extrémisme violent
- Soutien aux Conseils régionaux de paix pour mieux intégrer les comités de paix locaux dans les mécanismes d'alerte précoce.
- Soutien à l'organisation de missions de diplomatie préventive pour les membres des Conseils régionaux de Paix.
- Soutien à l'intégration des dirigeants communautaires dans les conseils de sécurité régionaux et de district, conformément à la loi sur les services de sécurité et de renseignement.
- Fourniture d'équipements et de formation au profit des membres des Conseils régionaux de paix.
- Formation des membres des Conseils de chefferie aux mécanismes de règlement extrajudiciaire des différends.
- Formations des chefs et des reines-mères aux mécanismes alternatifs de gestion des conflits, aux systèmes de gestion foncière et à la loi sur la chefferie et la succession.





GUINÉE

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ACCÈS À LA JUSTICE DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES EN GUINÉE (PARAJ)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Appuyer les organisations de la société civile en matière de consolidation de l'État de droit, à travers le renforcement de l'accès à la justice des personnes vulnérables et la lutte contre l'impunité.









Juillet 2023



Budget € 1 750 000

000 32 mois

Période d'exécution

Novembre 2020 –

Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Face aux difficultés d'accès à la justice des personnes en besoin d'assistance judiciaire et l'inexistence d'une aide juridictionnelle effective en Guinée, certaines initiatives ont, au cours de ces dernières années, été entreprises dans le but de répondre aux nombreux besoins exprimés par les victimes de violations de leurs droits fondamentaux et les personnes en détention provisoire prolongée. À titre illustratif, l'action de la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) a permis aux avocats des Cliniques juridiques de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen et Les Mêmes Droits pour Tous d'assister gratuitement plus de 1250 personnes devant les juridictions entre 2014 et 2017. Malgré cette assistance apportée aux personnes ne disposant pas de moyens suffisants pour faire valoir leurs droits devant la justice, de nombreux autres besoins insatisfaits ont justifié la mise en œuvre d'actions plus efficaces, en vue de répondre aux difficultés d'accès à la justice des populations vulnérables.

S'inscrivant dans le prolongement de l'action des Cliniques juridiques conduite par la FIDH, le projet vise à renforcer, pérenniser et étendre aux régions de Kindia et Labé, les actions d'assistance juridique et judiciaire des Cliniques juridiques, et à les combiner avec les actions

d'information, de sensibilisation et de médiation-conciliation des Maisons de justice, afin de garantir un concept de justice de proximité plus efficace, holistique et inclusif, et d'assurer une couverture géographique sur toute l'étendue du territoire guinéen.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Renforcer les capacités des Cliniques juridiques et l'action des organisations de la société civile engagées dans l'assistance juridique et judiciaire.
- Renforcer l'accès aux services de justice de proximité pour les populations les plus vulnérables.
- Renforcer la coordination des Cliniques juridiques avec les acteurs de la justice.

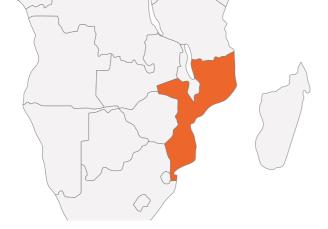
RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les capacités opérationnelles des Cliniques juridiques sont renforcées.
- Les capacités humaines des Cliniques juridiques sont renforcées.
- □ Les actions d'information et d'assistance juridique des Maisons de justice sont renforcées en faveur des personnes vulnérables.
- Les actions d'assistance judiciaire gratuite des Cliniques juridiques sont développées en faveur des personnes les plus vulnérables.
- La population est informée et sensibilisée sur les possibilités d'accès aux services de justice de proximité.
- Un plan de formation au profit de tous les acteurs de la justice de proximité est établi et dispensé.
- Un partenariat entre tous les acteurs locaux de la justice est consolidé.

- Six cliniques juridiques ont été équipées et opérationnalisées avec 10 juristes et plus de 25 avocats mobilisés, en plus du personnel de coordination et d'appui.
- Élaboration du manuel de prise en charge juridique et judiciaire gratuite par les Cliniques juridiques et les Maisons de justice.
- Création d'une base de données (GESTICE) et formation du personnel afin de centraliser les données relatives aux actions d'assistance juridique et judiciaire des Cliniques juridiques et des Maisons de justice.
- Développement de huit modules de formation et outils pédagogiques sur les thématiques suivantes : droits humains, droits des femmes, droit pénal et procédure

- pénale, accueil du public, protection des données, techniques de plaidoyer et médiation-conciliation.
- Formation de 18 formateurs nationaux et 283 acteurs de la justice (personnel des Cliniques juridiques, Maisons de justice, chaine pénale, cadres de ministères, ONG, médias, etc.).
- 501 visites de lieux de détention et 3143 permanences pénales réalisées par les juristes.
- 6247 personnes bénéficiaires de l'assistance judiciaire par les Cliniques juridiques et les Maisons de justice à Labé, Kindia et Kankan.
- Diffusion d'une centaine d'émissions radios interactives mensuelles en français et dans les principales langues locales sur les radios partenaires.
- Signature de cinq conventions entre des universités et les Cliniques juridiques qui ont débouché sur 67 stages d'étudiants et/ou diplômés en droit.
- Signature d'une convention entre le Barreau de Guinée et les Cliniques juridiques.
- Une action de plaidoyer a permis l'adoption de la loi portant aide juridictionnelle auprès du Conseil national de la transition, en appui au ministère de la Justice et des Droits de l'Homme.





I MOZAMBIQUE

MESURE D'URGENCE POUR SOUTENIR LES UNITÉS MILITAIRES FORMÉES PAR LA MISSION DE FORMATION DE L'UE AU MOZAMBIQUE (URMOZ)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la protection des civils et au rétablissement de la sureté et de la sécurité dans la province de Cabo Delgado.









Budget € 3 850 000

Durée 17 mois

e l

Période d'exécution
Octobre 2021 –

Mars 2023

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

Depuis 2017, le groupe islamiste Ansar al-Sunna mène des actions insurrectionnelles déstabilisantes contre les forces gouvernementales mozambicaines et la population locale, principalement dans la province septentrionale de Cabo Delgado et dans certaines provinces voisines. Ces actions, qui génèrent d'importantes vagues de déplacements et compromettent constamment l'approvisionnement en aide humanitaire, ont de graves répercussions sur la sécurité des populations ainsi que sur l'activité économique de la région.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), environ un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays depuis le début du conflit. Cependant, la situation s'améliore lentement et les gens retournent progressivement dans les zones les plus touchées. Les principales préoccupations restent la protection à grande échelle des populations – déplacées et hôtes – et la fourniture d'une assistance humanitaire qui réponde aux besoins urgents de ces populations. Les femmes et les enfants représentent 80% de la population déplacée totale.

Au vu de ce qui précède, l'Union européenne a adopté une mesure d'urgence dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix afin de s'assurer que les équipements et fournitures les plus urgents puissent être mis à la disposition des premières compagnies qui ont suivi la formation dispensée par la mission de formation de l'UE au Mozambique (EUTM), une mission

militaire non exécutive et promue par l'UE, qui a pour objectif et pour mandat de soutenir une réponse plus efficace à l'insurrection dans le plein respect du droit international. Le 30 juillet 2021, le Conseil de l'UE a approuvé la mesure d'urgence d'un montant de 4 millions d'euros afin de fournir l'équipement et les fournitures les plus urgents aux deux compagnies mozambicaines (une armée et une marine) qui devraient être les premières à bénéficier de la formation dispensée par l'EUTM.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

■ Permettre à deux compagnies de l'armée mozambicaine de participer pleinement à la formation dispensée par l'EUTM et de bénéficier de la livraison d'équipements individuels et collectifs leur permettre d'intervenir de façon autonome et en toute sécurité dans la province de Cabo Delgado.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les activités du groupe Ansar al-Sunna au Mozambique diminuent là où les forces formées par la mission de formation de l'UE au Mozambique interviennent.
- Les capacités opérationnelles des forces spéciales formées par la mission de formation de l'UE au Mozambique augmentent.

- Définition des spécifications techniques au sein du groupe de travail.
- Soumission du plan d'acquisition aux autorités mozambicaines pour validation.
- Préparation des appels d'offres.
- Lancement et suivi des procédures d'appel d'offres.
- Suivi de la mise en œuvre du contrat et de la livraison.
- Remise officielle de l'équipement aux forces armées mozambicaines.



MOZAMBIQUE

MESURE D'ASSISTANCE AU TITRE DE LA FACILITÉ **EUROPÉENNE POUR LA PAIX AFIN DE SOUTENIR LES** UNITÉS MILITAIRES FORMÉES PAR LA MISSION DE FORMATION DE L'UE AU MOZAMBIQUE (ASMOZ)

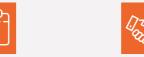
OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer au renforcement de capacités des unités des forces armées mozambicaines formées par la mission de formation de l'UE au Mozambique pour leur déploiement, afin de renforcer durablement leurs capacités nécessaires à restaurer la sureté et la sécurité dans la province nord de Cabo Delgado.









Période d'exécution Source de financement

Budget € 85 000 000

33 mois

Avril 2022 -Décembre 2024

Union européenne

CONTEXTE

Depuis 2017, le groupe islamiste Ansar al-Sunna mène des actions insurrectionnelles déstabilisantes contre les forces gouvernementales mozambicaines et la population locale, principalement dans la province septentrionale de Cabo Delgado et dans certaines provinces voisines. Ces actions, qui génèrent d'importantes vagues de déplacements et compromettent constamment l'approvisionnement en aide humanitaire, ont de graves répercussions sur la sécurité des populations ainsi que sur l'activité économique de la région.

Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), environ un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays depuis le début du conflit. Cependant, la situation s'améliore lentement et les gens retournent progressivement dans les zones les plus touchées. Les principales préoccupations restent la protection à grande échelle des populations - déplacées et hôtes - et la fourniture d'une assistance humanitaire qui réponde aux besoins urgents de ces populations. Les femmes et les enfants représentent 80% de la population déplacée totale.

Suite à l'adoption d'une première mesure d'urgence, l'Union européenne a adopté une mesure d'assistance dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix afin de s'assurer que les équipements et fournitures les plus urgents puissent être mis à la disposition des 11 compagnies qui ont suivi la formation dispensée par la mission de formation de l'UE au Mozambique (EUTM), une mission militaire non exécutive et promue par l'UE, qui a pour objectif et pour mandat de soutenir une réponse plus efficace à l'insurrection dans le plein respect du droit international.

Le projet ASMOZ est mené en partenariat avec la Direction Générale de la Politique de Défense Nationale du ministère portugais de la Défense Nationale – idD Portigal Defence.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer les capaciter de 11 compagnies de l'armée de terre (6) et de la marine (5) mozambicaines en moyens opérationnels et logistiques leur permettant d'intervenir de manière autonome et en toute sécurité dans la province de Cabo Delgado.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les capacités opérationnelles de 6 compagnies des forces armées mozambicaines et 5 compagnies navales sont renforcées à travers la fourniture d'équipements individuels et collectifs, de moyens en mobilité terrestre et amphibie, d'équipements spécialisés, et de moyens de communication.
- ☐ Les forces armées déployées dans la province de Cabo Delgado ont accès à un soutien médical grâce à la fourniture d'un hôpital de campagne.

- Définition des spécifications techniques au sein du groupe de travail.
- Soumission du plan d'acquisition aux autorités mozambicaines pour validation.
- Préparation des appels d'offres.
- Lancement et suivi des procédures d'appel d'offres.
- Suivi de la mise en œuvre du contrat et de la livraison.
- Remise officielle de l'équipement aux forces armées mozambicaines.





ASSISTANCE TECHNIQUE À LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU NIGER (AT-CNDH)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Renforcer et consolider le dispositif nigérien de promotion, protection et défense des droits humains, en particulier la CNDH, afin qu'elle veille à la promotion et à l'effectivité des droits humains et des libertés fondamentales.



€ 257 400







Budget Durée Période d'exécution 15 mois

Janvier 2022 -Avril 2023

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

Dans un contexte marqué par la recrudescence du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée, la Commission nationale des droits de l'homme du Niger (CNDH) joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits humains dans le pays. En effet, les exactions commises aussi bien par les groupes armés non étatiques que par les forces de défense et de sécurité sur les populations, l'exacerbation des conflits fonciers intercommunautaires, la montée de l'extrémisme religieux et les déplacements internes fragilisent la société. Ceci s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire et environnementale qui affecte particulièrement les personnes les plus vulnérables et qui exige que la CNDH soit pleinement opérationnelle pour répondre à ces défis multiples.

En tant qu'entité indépendante vis-à-vis de l'État et des acteurs de la société civile, la CNDH doit renforcer son autorité et développer des pratiques qui participent à la construction d'une culture des droits humains au Niger. Son mandat ayant été récemment élargi au mécanisme national de prévention de la torture (MNP) et souhaitant également conserver son statut « A » lors du prochain examen d'accréditation auprès de l'Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme (GANHRI), la CNDH a donc sollicité l'appui de l'Union européenne afin d'améliorer l'efficacité de son fonctionnement et de remplir pleinement son mandat sur tout le territoire nigérien. Le projet a été mené en partenariat avec GOPA PACE.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Soutenir la CNDH dans son développement institutionnel et organisationnel afin de lui permettre d'assumer pleinement sa mission en matière de promotion, de protection et de défense des droits humains au Niger.
- Renforcer le dispositif de la nouvelle CNDH en matière d'investigation et d'élaboration des rapports annuels sur la situation des droits humains du pays et dans le traitement des cas de violations des droits humains, y compris les missions de vérification des faits de violation des droits humains et le suivi de mise en œuvre des recommandations formulées.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les antennes régionales de la CNDH, notamment celles de zones de conflits (Agadez, Diffa, Tillabéri) sont opérationnelles et fonctionnelles.
- La CNDH élabore et publie régulièrement les rapports annuels sur les droits humains au Niger.
- □ La CNDH organise des missions d'investigation sur des cas de violation des droits humains dont elle est saisie et sanctionne ces missions de rapports rendus publics.
- □ La CNDH veille au respect et à la mise en œuvre de ses recommandations formulées dans les divers rapports sur les droits de l'homme au Niger par un dispositif de suivi-évaluation approprié.

- Appuyer le déploiement de la CNDH sur le terrain aussi bien à travers ses antennes régionales que par des missions ponctuelles des monitorings réguliers.
- Appuyer techniquement la CNDH dans le contrôle du respect des droits humains en des lieux où le risque de leur violation est élevé.
- Aider la CNDH à mettre en place un dispositif et des outils pour des investigations sur des faits susceptibles de constituer des cas de violation des droits humains.
- Assister la CNDH dans l'élaboration des rapports annuels sur les droits humains et les rapports ad hoc.
- Renforcer les capacités des commissaires et du personnel technique de la CNDH pour l'élaboration des rapports sur les droits humains.
- Renforcer les capacités de la CNDH et de ses antennes pour des d'études et recherches sur les droits humains et en matière d'investigation sur des cas de présomption de violation des droits humains.
- Appuyer la CNDH à mettre en place un système de suivi des recommandations issues de ses différents rapports sur les droits humains.
- Appuyer la CNDH à mettre en place un dispositif d'éducation et de communication en matière des droits humains et plan d'information/sensibilisation des acteurs étatiques, notamment les autorités administratives et les responsables des forces de défense et de sécurité, sur le respect des droits des citoyens.

NIGER

SOUTIEN À LA CRÉATION D'UN ESCADRON POLYVALENT DE LA GARDE NATIONALE DU NIGER (EP-GNN 2)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Améliorer la sécurité des populations et la stabilisation du Niger comme condition préalable à un développement socio-économique durable, y compris dans les zones plus reculées et frontalières du pays, notamment dans la région de Tillabéry.









Budget € 5 500 000

Durée 20 mois

urée Période d'exécution

Décembre 2022 – Juillet 2024

22 _

Source de financement
Union européenne

CONTEXTE

Alors que la plupart des pays voisins du Niger font face à une importante dégradation de leur situation sécuritaire, le pays est exposé à la circulation de groupes criminels et terroristes, notamment en raison de ses frontières insuffisamment contrôlées. Le Niger est donc soutenu par la communauté internationale pour sécuriser son territoire et le développer économiquement, ce qui représente deux défis majeurs. Dans cette perspective, la stratégie nationale de sécurité intérieure préconise la création d'unités d'intervention de forces mobiles pour mieux contrôler le territoire contre les actions terroristes des groupes armés non étatiques et contre la délinquance criminelle transnationale organisée.

La Garde Nationale du Niger (GNN), composante de la force publique de sécurité intérieure placée sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, s'inscrit dans cette dynamique par la création de nouveaux escadrons polyvalents capables de se déplacer en toute autonomie dans les zones nécessitant leur présence, en fonction de l'évolution de la menace.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Renforcer la réponse sécuritaire des dispositifs de mobilité de sécurité intérieure et améliorer le dispositif de redevabilité des forces de sécurité intérieure (FSI) envers les populations civiles, en particulier les femmes, les jeunes et les autorités dans les zones fragiles.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les capacités de contrôle du territoire sont améliorées dans les zones fragiles et frontalières : l'escadron polyvalent de la GNN de Torodi dispose des équipements nécessaires et des formations idoines à l'emploi de certains matériels spécialisés pour intervenir de façon autonome et sécurisée ; dans un cadre de gouvernance optimisé conforme à la déontologie des forces de défense et de sécurité, l'escadron polyvalent de la GNN de Torodi intervient de manière graduée et proportionnée dans le respect des règles éthiques et des droits humains.
- Les conditions de déploiement des dispositifs de sécurité intérieure sont renforcées.
- □ La population civile, en particulier les femmes et les jeunes, ainsi que les autorités locales sont informées du mandat et du rôle des dispositifs de gestion de sécurité intérieure intervenant dans leurs départements.
- □ La population civile, la société civile, les autorités locales et les FSI participent à des activités communes en faveur du développement socio-économique durable de leurs territoires.

- Construction d'une infrastructure adaptée aux missions de l'escadron.
- Identification des équipements individuels et collectifs (et de leurs spécificités techniques) nécessaires pour rendre suffisamment robuste et autonome l'escadron dans l'exercice de ses missions, en concertation avec les autorités de la GNN et la Mission EUCAP Sahel Niger.
- Acquisition et livraison des équipements, essentiellement de mobilité, protection et communication (équipements létaux et munitions étant exclus), planifiée en étroite coordination avec la mise en place du plan de formation.
- Formation de l'escadron à l'emploi des équipements qui lui sont livrés.
- Renforcement des capacités de gouvernance de l'escadron.
- Promotion des règles d'éthique, de déontologie et de respect des droits humains par les personnels de l'escadron polyvalent.
- Soutien aux efforts de coordination et de lien permanent du Haut commandement de la GNN avec les autres acteurs de la chaîne pénale (le Service central de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, le pôle judiciaire spécialisé, etc.), afin de renforcer le fonctionnement effectif de la chaine pénale au Niger.
- Renforcement des liens avec la population.





RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO PROGRAMME D'APPUI À LA RÉFORME DE LA POLICE **EN RDC (PARP 3)**

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la paix, à la sécurité et au renforcement de l'État de droit en améliorant la gouvernance, la protection des droits humains, ainsi que la lutte contre l'impunité et la corruption en RDC.



Budget

€8800000



48 mois





Période d'exécution Décembre 2021 -

Décembre 2025

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

Après une période marquée par des avancées concrètes (2008-2015), la réforme de la police en République démocratique du Congo (RDC) a connu un important ralentissement entre 2016 et 2019, les répressions policières à Kinshasa de janvier 2015 et septembre 2016 ayant occasionné l'interruption de la plupart des programmes internationaux de soutien à la Police nationale congolaise et mis à mal toute possibilité d'opérationnalisation de cette réforme. Avec les élections de 2018, la RDC a connu sa première alternance politique pacifique avec de nouvelles autorités qui se sont engagées à entreprendre les réformes institutionnelles du secteur de la sécurité en vue du rétablissement de l'État de droit et de la stabilité dans le pays. Sa relance était primordiale pour soutenir la vision politique des nouvelles autorités en matière de protection et de réalisation des droits de la population afin de rétablir durablement la sécurité sur l'ensemble du territoire.

Un deuxième plan d'action quinquennal pour la réforme de la police pour la période 2020-2024 a été validé fin 2019 par le nouveau gouvernement. Le programme d'appui à la réforme de la police (PARP 3) mis en œuvre à Kinshasa et dans 3 provinces (Équateur, Ituri, Kassaï) dans le cadre d'un consortium réunissant Enabel, DCAF et Coginta, soutient la dynamique de réforme dans la continuité de la mission EUPOL RDC, des programmes du Fonds européen de développement et des autres coopérations.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer la mise en œuvre de la réforme et de la redevabilité de la Police nationale congolaise (PNC).
- Renforcer la professionnalisation de la police et de la chaîne pénale.
- Améliorer la gestion des ressources humaines de la PNC.
- Opérationnaliser la police de proximité pour restaurer la confiance de la population.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- ☐ Les officiers de police judiciaire sont mieux sélectionnés, identifiés et formés.
- Les unités de maintien de l'ordre de la police sont mieux formées et équipés.
- □ La réforme des politiques et procédures de gestion des Ressources Humaines est mise en œuvre.
- Les policiers des 3 provinces bénéficient de moyens et des formations adéquates leur permettant en œuvre la doctrine nationale en matière de police de proximité.

- Recensement et création d'une base de données des officiers de police judiciaire
- Renforcement de la formation initiale et continue des OPJ dans les 3 provinces cibles du projet.
- Renforcement des compétences de l'Inspection générale des services de la PNC et des parquets dans le contrôle des OPJ.
- Appui à l'extension du Fichier Criminel des Infractions Constatées et des Auteurs Présumes (FCICAP) à Kinshasa et dans les 3 provinces pilotes.
- Etat des lieux des capacités et appuis au développement de la doctrine en matière de maintien de l'ordre.
- Renforcement des capacités de la Légion Nationale d'Intervention et des Groupes Mobiles d'Intervention.
- Appui à l'opérationnalisation et l'informatisation de la gestion des ressources
- Renforcement des capacités des autorités provinciales/locales en matière de gestion de la sécurité et de gestion de crises.
- Réalisation des diagnostics locaux de sécurité et élaboration de plans locaux de sécurité dans les 3 provinces.
- Financement d'initiatives locales en matière de sécurité communautaire.
- Appui à la formation de base des policiers dans les 3 provinces.
- Acquisition et allocation de moyens mobiles et de transmission pour les commissariats des chefs-lieux des 3 provinces.



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ASSISTANCE À LA PROFESSIONNALISATION DES FORCES DE SÉCURITÉ DE LA POLICE NATIONALE CONGOLAISE EN RDC (INL/IGPN)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise dans le contrôle des performances de la police, conformément à la loi, aux libertés civiles et aux droits de l'homme.









\$1000000

18 mois

Période d'exécution

Octobre 2023 – Mars 2025

Département d'État américain (INL)

Source de financement

CONTEXTE

Après une période marquée par des avancées concrètes (2008 – 2015), la réforme de la police en République démocratique du Congo (RDC) a connu un important ralentissement entre 2016 et 2019, les répressions policières à Kinshasa de janvier 2015 et septembre 2016 ayant occasionné l'interruption de la plupart des programmes internationaux de soutien à la Police nationale congolaise (PNC). Depuis 2020 un deuxième plan d'action quinquennal pour la réforme de la police est mis en œuvre avec l'appui de la communauté internationale. Cependant la PNC présente encore d'importantes lacunes en matière de formation, d'équipement et de financement. Elle est régulièrement accusée d'abus et de violations des droits de l'homme, notamment d'usage illégal de la force, d'agressions, d'arrestations arbitraires et de détention dans des conditions dangereuses.

L'Inspection générale de la Police nationale (IGPNC) a un mandat défini par le décret 15/026 du 9 décembre 2015, qui précise son organisation et son fonctionnement, ainsi que ses missions et domaines de compétences (contrôle, audit, enquête et évaluation des services de la PNC). Elle est notamment chargée « d'évaluer le respect par les personnels de la PNC des droits fondamentaux, des droits de l'homme et de la protection des libertés individuelles et collectives, dans l'exercice de la mission de police ». L'objectif du projet vise à ce qu'à Kinshasa et dans 4 provinces du pays (Haut Katanga, Nord Kivu, Sud Kivu, Kassaï Oriental) les inspecteurs de l'IG disposent de la formation nécessaire et du système de gestion des données adéquat pour assurer une surveillance et un accompagnement de l'action de la PNC en matière de respect de la loi, des libertés publiques et des droits de l'homme.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

■ Contribuer à l'amélioration de l'efficacité de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise dans le contrôle des performances de la police, conformément à la loi, aux libertés civiles et aux droits de l'homme.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- ☐ Des formations continues et spécialisées sont dispensées au profit des inspecteurs et des ressources opérationnelles mises à leur disposition.
- Les procédures d'audit, de contrôle interne, d'enquête et d'évaluation des services de l'IGPNC sont informatisées.
- □ Une campagne d'information sur l'IGPNC est conduite auprès des autorités administratives, de l'institution policière, des organisations de la société civile et des médias, et les populations victimes d'abus sont encouragées à déposer plainte.

- Organisation de formations et remise d'équipements à Kinshasa et dans les provinces aux officiers supérieurs et agents de l'IGPNC afin de prévenir, d'identifier et de traiter les abus des forces de l'ordre, et de mener à bien leurs missions de contrôle et d'audit.
- Développement et mise en œuvre par des formateurs IGPNC d'un curriculum complet de modules de recyclage.
- Développement et déploiement d'un logiciel et d'une base de données permettant à l'IGPNC de documenter, suivre et archiver ses procédures d'audit, de contrôle interne, d'enquête et d'évaluation des services, et de suivre les dépôts de plaintes des citoyens.
- Organisation de sessions d'information et dialogue entre l'IGPNC et la société civile, afin de renforcer leur collaboration.
- Renforcement de la connaissance du rôle et du mandat de l'IGPNC par la population, la société civile, l'administration et par la police elle-même afin de garantir que les abus et les plaintes sont signalés.





TCHAD

PROJET D'APPUI À L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE AU TCHAD (PAASIT)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à réduire et à dissiper le climat général d'impunité et d'insécurité par l'offre de la sécurité comme un bien public de qualité, qui répond aux besoins de l'ensemble des citoyens.









Budget € 5 819 625

Durée 72 mois

Période d'exécution
Décembre 2017 –

Décembre 2023

Source de financement

Union européenne

CONTEXTE

La vie politique, institutionnelle et socio-économique du Tchad reste jalonnée par la persistance de défis sécuritaires dans un contexte sous régional marqué par une forte instabilité. Les attaques de groupes terroristes sur le sol tchadien et leurs menaces protéiformes dans la province du Lac et au niveau de zones frontalières ont cependant été atténuées par l'adoption d'un plan national de sécurité intérieure (PNSI) et une action militaire conduite dans un cadre multilatéral au travers de la Force Multinationale Mixte (FMM). Certains conflits intra-communautaires se sont exacerbés, notamment dans le Sud du pays, avec des pertes en vie humaine importantes. Malgré l'accalmie résultant d'accords entre les autorités et des groupes politiques armés rebelles contestataires du gouvernement de transition, une certaine tension demeure dans certaines parties du territoire. Le programme pluriannuel du PAASIT a prévu trois axes d'intervention, en ligne avec les objectifs prioritaires du PNSI:

- L'amélioration du pilotage et de la gouvernance de la sécurité intérieure pour une rationalisation et une plus grande efficience du dispositif de sécurité intérieure ;
- La modernisation de l'outil de formation des personnels de la sécurité intérieure, qui permettra de renforcer durablement les compétences professionnelles, sociales et éthiques de l'ensemble des personnels des FSI;

L'amélioration du lien entre les FSI et la population à travers l'amélioration de l'offre de sécurité publique et de police du quotidien par les FSI, l'augmentation de la redevabilité interne et externe des personnels des FSI, la sensibilisation de la population aux questions de sécurité intérieure et sa participation directe ou à travers ses représentants (gouvernance locale de la sécurité) à la réduction de l'insécurité (objectif prioritaire 3 du PNSI).

Le projet PAASIT a été mis en œuvre par Coginta, en partenariat avec B&S Europe et la GIZ.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

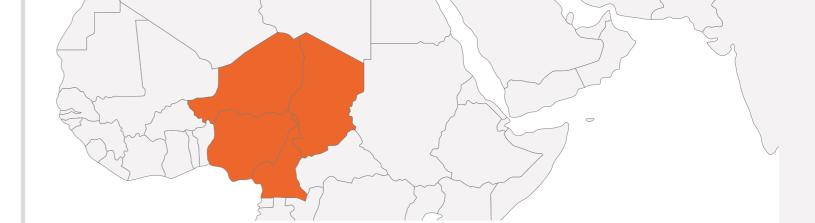
- Appuyer techniquement la mise en œuvre des activités du projet ;
- Faciliter l'atteinte des résultats du projet (Améliorer la gouvernance de la sécurité intérieure, les compétences des personnels des forces de sécurité intérieure et les relations entre la population et les FSI);
- Contribuer à la pérennisation des résultats du projet.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- ☐ L'encadrement politique de la Sécurité Intérieure répond aux besoins de l'État et des populations.
- Les capacités institutionnelles de gouvernance de l'action des FSI sont améliorées.
- Les objectifs et les contenus de la formation des FSI sont réformés.
- Les structures de la formation initiale et continue sont modernisées ou consolidées.
- □ La participation du citoyen et de la société civile dans la gestion de la sécurité est renforcée.
- ☐ La dimension de service public des forces de sécurité intérieure est améliorée.

- Renforcement de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée nationale/Conseil national de Transition dans sa mission de contrôle parlementaire des FSI.
- Formation au contrôle parlementaire des membres de la CDSAN élargie à d'autres commissions.
- Élaboration d'un projet de Loi d'Orientation et de Programmation de la Sécurité Intérieure (LOPSI) et son annexe budgétaire.
- Élaboration de plans de sécurité correspondant aux besoins prioritaires de sécurité: terrorisme, lutte contre l'immigration et le contrôle des frontières, lutte contre la grande criminalité, réduction des conflits agro-pastoraux, maintien de l'ordre public, protection des ressources naturelles, sécurité routière.
- Élaboration des documents juridiques et administratifs relatifs au fonctionnement du Centre opérationnel conjoint (COC) et formation du personnel.
- Construction et équipement opérationnel du COC dans l'enceinte du gouvernorat de la province du Lac.

- Formation des personnels de la police aux frontières et des services de l'immigration en détection de la fraude documentaire et dotation en matériel de détection de faux documents de dix points de passage frontière.
- Analyse et audit des services de renseignements.
- Élaboration d'une méthodologie du renseignement adapté au Tchad avec des cas pratiques permettant de renforcer l'analyse et l'anticipation des menaces.
- Recommandations règlementaires en vue d'améliorer le dispositif d'évaluation et d'analyse de la menace.
- Formation dédiée à la prise en compte des nouvelles menaces affectant le Tchad dans le contexte régional dégradé et la crise de la COVID-19.
- Élaboration d'un projet de Loi pour la création de l'Observatoire de la Violence, de la Prévention de la Criminalité et de la Déontologie Policière (OVPCDP) voté par l'Assemblée nationale le 5 décembre 2019 et promulqué par le Président de la République le 19 décembre 2019.
- Élaboration des modalités de calcul des ratios des FSI/populations.
- Élaboration d'un projet de décret portant organisation et missions de la Gendarmerie
- Élaboration d'un projet de Décret portant attributions du directeur général et organisation de la direction générale de la Gendarmerie Nationale.
- Élaboration d'un projet de Décret portant organisation et implantation de la Garde Nationale et Nomade du Tchad (GNNT).
- Élaboration d'un projet de décret portant missions et modalités d'exécution du service par les délégations provinciales et les commissariats de police.
- Élaboration d'un modèle de protocole d'assistance mutuelle entre les FSI.
- Adoption et signature des Codes de déontologie de la GN et de la GNNT.
- Production et distribution des brochures des codes de déontologie au sein des FSI.
- Élaboration d'un guide pédagogique à l'usage des FSI et vulgarisation auprès des cadres.
- Élaboration d'une charte de déontologie et d'un arrêté pour la mise en place d'un référant déontologue au sein de chaque force.
- Accompagnement en ingénierie de la formation et appui aux écoles de formation de la Gendarmerie Nationale et la Police Nationale.
- Élaboration des décrets et des circulaires d'application pour l'amélioration de la GRH des FSI.
- Dotation en matériels informatiques et logiciels de gestion des services GRH des trois
- Formation en bureautique et en logiciel de gestion dispensée aux services concernés.
- Élaboration d'un nombre important de textes pour l'amélioration des services logistiques des FSI (décrets et circulaires d'application).
- Dotation en matériels informatiques et logiciels de gestion des services logistiques des trois forces, et formation en bureautique et en logiciel de gestion dispensée aux services concernés.



CAMEROUN, NIGER, NIGERIA, TCHAD

PROJET D'APPUI À LA FORCE MULTINATIONALE MIXTE POUR LA STABILISATION DU BASSIN DU LAC TCHAD ET LA PROTECTION DES POPULATIONS (STABLAC)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Contribuer à la restauration d'un environnement sûr et sécurisé dans les territoires du bassin du lac Tchad touchés par Boko Haram, grâce à une coopération régionale accrue.



€ 40 800 000



30 mois





Période d'exécution

Juillet 2021 -Décembre 2023

Union européenne

CONTEXTE

L'insurrection djihadiste de Boko Haram est un conflit armé qui éclate en 2009 dans le nord du Nigeria, notamment dans l'état de Borno qui est le plus pauvre et le moins développé du pays. Le conflit se régionalise progressivement, Boko Haram menant notamment plusieurs raids au Cameroun et en janvier 2015, le Tchad et le Niger interviennent militairement au Nigeria. Depuis 2009, le conflit a ainsi fait des dizaines de milliers de morts et des centaines de milliers de déplacés dans la région.

Afin de créer un environnement sûr et sécurisé et contribuer à stabiliser la situation dans les zones touchées par les activités de Boko Haram, la mise en place de la Force multinationale mixte (FMM) sous sa forme actuelle a été décidée lors du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernements des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad et du Bénin qui s'est tenu à Niamey (Niger) le 7 octobre 2014. Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a officiellement approuvé son établissement peu de temps après. Composée de 8000 hommes environ, la FMM est divisée en guatre secteurs nationaux riverains du lac Tchad (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad), avec un siège opérationnel à N'Djamena au Tchad. Chaque contingent qui la constitue est déployé sur son territoire et opère en priorité sur ce dernier.

L'impact de Boko Haram dans la région s'est surtout fait sentir sur et autour du lac Tchad. Les activités agricoles, d'élevage et de pêche rendent prospère l'économie de la région, et attirent des migrants de toute la zone du Sahel, ce qui crée des tensions pour le contrôle des ressources naturelles. Boko Haram a su tirer profit de la géographie du lac, en particulier de son labyrinthe d'îles, pour y trouver refuge. L'influence culturelle et religieuse de l'état nigérian du Borno, d'où le groupe djihadiste est originaire, a facilité sa pénétration en manipulant des tensions communautaires qui agitent la région depuis de nombreuses années.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- Améliorer l'efficacité de la FMM à travers un renforcement de ses capacités opérationnelles, infrastructures, communications et transports.
- Renforcer les capacités de planification, de coordination et d'échange de renseignements de la FMM à travers la fourniture d'un système ISR aéroporté et d'outils de surveillance adaptés aux conditions d'emploi.
- Permettre à la FMM de mieux soutenir la stratégie de stabilisation régionale de l'Union africaine par la promotion du respect des droits humains et la réalisation d'actions civilomilitaires au profit des populations.

RÉSULTATS À ATTEINDRE

- Les capacités opérationnelles de la FMM sont renforcées par la construction de 4 postes avancés et de maintenance nautique dans les quatre secteurs voisins du lac Tchad.
- □ L'efficacité de la conduite des opérations militaires de la FMM en milieu lacustre est renforcée par l'acquisition de moyens nautiques adaptés aux missions de patrouille, de surveillance et de protection des populations.
- □ L'efficacité de la conduite des opérations militaires de la FMM est renforcée par l'acquisition de moyens en radiocommunication adaptés aux conditions d'emploi dans les zones d'intervention.
- □ L'efficacité de la conduite des missions de surveillance de la FMM est renforcée par l'acquisition d'équipements dédiés à la conduite des missions de surveillance de la FMM et adaptés aux conditions d'emploi dans les zones d'intervention.
- □ Les capacités de planification, de coordination et d'échange de renseignements sont renforcées par la fourniture et l'exploitation d'un système ISR aéroporté.
- Les actions civilo-militaires permettent de répondre aux besoins en services de base des populations et de soutenir la stratégie de stabilisation régionale de l'Union africaine.
- La sensibilisation et la formation au respect du droit international humanitaire (DIH) et du droit international des droits de l'homme (DIDH), au cadre d'éthique et de déontologie de l'Union africaine contribue au renforcement des relations avec les populations.
- La judiciarisation de l'action militaire de la FMM contribue à la promotion de l'État de droit et à la stabilité de la sous-région.
- Les capacités de gestion des biens et des équipements de la FMM sont renforcées par la mise en place d'un système de gestion des actifs.

- Réalisation de 88 actions civilo-militaires au profit des populations visant à consolider la présence de l'État et renforcer le lien de confiance entre la FMM et les populations locales, par la construction ou la rénovation d'infrastructures et de services de base dans 22 villages répartis sur 4 secteurs (Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad).
- Construction de 2 postes avancés lacustres et ateliers de maintenance nautiques permettant à la FMM de densifier son maillage lacustre, ses capacités de maintenance nautique et de renforcer sa présence aux cotés des populations les plus vulnérables.
- Acquisition de 60 embarcations nautiques visant à renforcer la manœuvre opérationnelle de la FMM sur le Lac Tchad à travers des actions de patrouille, de contrôle de flux et de sécurisation des activités socio-économiques au profit des populations.
- Renforcement des capacités de renseignement à travers une prestation ISR ayant permis de réaliser 268 missions de reconnaissance et de surveillance au profit de la protection des populations.
- Fourniture d'équipements de surveillance, de protection et de contre-mesure EEI (Engin Explosif Improvisé) permettant à la FMM d'accroître l'efficacité de la conduite des opérations militaires, de stabilisation et de sécurisation des populations (détecteurs multifonctions, brouilleurs portables, visières de protection, miroirs d'inspection pour véhicules, jumelles de vision nocturne, 8 UVA, etc.).
- Fourniture de de moyens en radiocommunication adaptés aux conditions d'emploi dans les quatre secteurs d'intervention de la FMM (radios, relais, kits outillage, ordinateurs, etc.).
- Renforcement des compétences techniques individuelles et collectives de 529 personnels de la FMM à travers les formations suivantes : pilotage opérationnel et manœuvre nautique, gestes et techniques professionnels en intervention nautique, formateur-référents en GTPI nautique, entretien et maintenance nautique, analyse et imagerie, utilisation du logiciel et gestion de la base de données RFID, utilisation des matériels radiocommunication, mesures contre EEI, pilotage UVA.
- Amélioration du comportement de la FMM et du lien de confiance avec les populations locales à travers la formation de 474 militaires sur le DIH, DIDH, l'éthique et la déontologie.

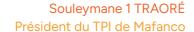




TÉMOIGNAGES

PARAJ -

« Le tribunal de Mafanco, en termes de jugements, surtout en matière criminelle, a été vraiment impacté par le projet. En effet, beaucoup d'accusés n'ont souvent pas les moyens de s'offrir les services d'un avocat et le projet nous a permis de les aider à ce niveau-là. »







« J'écoutais souvent l'émission de radio de la Clinique juridique de Labé. Un jour, je me suis retrouvée en prison, accusée à tort de meurtre. J'en ai donc parlé à ma sœur qui est allée les rencontrer pour leur expliquer ma situation. Ils sont venus me voir en prison, ont trouvé un avocat pour me défendre et aujourd'hui je suis innocentée. J'ai retrouvé ma liberté. »

Ramatoulaye BALDÉ Bénéficiaire de la Clinique juridique de Labé

« Ce projet a permis de désengorger les tribunaux à travers l'organisation d'audiences criminelles. Ce faisant, le projet a donc permis de traiter les dossiers au niveau des tribunaux grâce à l'assistance juridique et judiciaire gratuite qui a été fournie, tout en renforçant la protection des personnes vulnérables et l'accès à la justice. »

Abdoulaye Bademba BARRY Directeur national Justice de Proximité et l'Accès au Droit





« Le projet PARAJ m'a beaucoup appris. J'ai vécu beaucoup d'expériences qui m'ont permis de mieux comprendre le système juridique et judiciaire de la Guinée. Mon stage à la Clinique juridique de Conakry m'a donné envie d'être avocate et de défendre les personnes les plus vulnérables. »

Étudiante stagiaire à la Clinique juridique de Conakry



« Le projet SECORCI nous a amené de bonnes choses, surtout à Papara où nous ne savions pas comment nous en sortir. Avec l'orpaillage illégal, les enfants ont délaissé les cours et leurs classes. Ils sont allés chercher de l'argent rapide et se sont détournés de leurs études. En plus, les orpailleurs ont détruit tous les terrains d'agriculture, ils ont creusé partout. On ne pouvait plus cultiver nulle part, ni récolter le karité. Donc quand le projet est arrivé, ça nous a procuré beaucoup de joie car un site a été réhabilité et mis à la disposition des femmes. Nous sommes les bénéficiaires du site, nous faisons de la culture maraichère, faisons les récoltes et en récupérons les bénéfices. En plus avec tout ça il y a une nouvelle école, le CEFAM, où les enfants vont se former au lieu d'aller faire de l'orpaillage illégal. »



Portio DIARRASSOUBA Présidente de la coopérative de femmes de Papara



« Quand nous avons fait l'inauguration de la gendarmerie de Tengréla, du poste avancé de Papara ou du CEFAM, nous avons trouvé que c'était le jour et la nuit par rapport à avant. En plus des infrastructures, quand on est arrivés on a vu que ce sont aussi les mentalités qui ont changé. Ça a été un soulagement car la population a compris qu'on pouvait faire l'activité de petite mine autrement. La population a donc accueilli avec joie ce projet, dont tout le monde est ravi. On a même eu des demandes d'autres régions de Côte d'Ivoire pour avoir un projet similaire à SECORCI. »

Logochin COULIBALY

Directeur de l'exploitation minière semi-industrielle, artisanale et des carrières au ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

« La salle polyvalente construite à Tengréla permet à notre cellule civilo-militaire de se prendre en charge et de mener ses activités. En termes d'activités, c'est pratiquement chaque semaine que la cellule se réunit là-bas. J'apprécie vraiment l'avènement de ce projet dans mon département qui permet de vraiment faire bouger les choses. Je peux dire qu'il y a eu beaucoup d'avancées à Tengréla. »







DOSSIER THÉMATIQUE

LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE MÉDICAMENTS CONTREFAITS ET/OU FALSIFIÉS EN AFRIQUE DE L'OUEST: UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE, DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DE DÉVELOPPEMENT **ÉCONOMIQUE**

Le trafic des produits médicaux falsifiés est un fléau qui a généré, en 2018, selon l'OMS, et au niveau mondial, un chiffre d'affaires estimé à 200 milliards de dollars US, chiffre qui aurait triplé en 5 ans. Qualifié de « crime parfait », ce marché connait une croissance exponentielle s'expliquant par l'investissement du crime organisé dans ce domaine en raison de l'importance des gains pouvant en être retirés.

L'Afrique est particulièrement impactée par ce nouveau type de délinguance. Si un médicament sur dix dans le monde est une contrefaçon, ce prorata monte à sept médicaments sur dix en Afrique, toujours selon l'OMS. Ceci explique que depuis 2013, 42 % des faux médicaments ont été saisis sur le continent africain où la plupart des pays apparaissent insuffisamment préparés et armés pour lutter efficacement contre cette forme de criminalité silencieuse.

La faiblesse des systèmes de santé et des structures administratives de contrôle, la difficulté d'accès aux soins, la porosité des frontières, l'inadaptation des cadres juridiques sanctionnant ce trafic, l'insuffisance des moyens mis à la disposition des institutions de justice et de sécurité et le manque de sensibilisation des populations sur ce fléau sont autant de facteurs qui favorisent, plus qu'ailleurs, l'émergence de marchés parallèles illégaux. Et la crise causée par la pandémie du Covid 19 n'a fait qu'exacerber ce trafic.



À l'exception de Cotonou où le marché de rue à disparu, à Abidjan, Conakry, Lomé, Niamey ou encore Ouagadougou, beaucoup de médicaments sont écoulés dans la rue, dans des officines clandestines ou encore sur les marchés en plein air, parfois sur des bâches en plastique posées à même le sol. On y trouve toutes sortes de remèdes, des antidouleurs classiques aux antipaludéens, ainsi que des antibiotiques et des produits contraceptifs. Ces médicaments sont utilisés en dehors de tout contrôle de leur efficacité et dangerosité. Leurs principes actifs sont parfois totalement absents, ou alors sous-dosés ou surdosés, quand la molécule n'a pas purement et simplement été remplacée par une autre. Dans certains cas les produits incriminés peuvent s'avérer périmés. Sans parler du fait que la plupart du temps, ils ont été conservés dans des conditions ne préservant pas leurs qualités intrinsèques (très hautes températures, forte luminosité et humidité).

La Chine, l'Inde, et pour une moindre part les pays du Moyen Orient, sont les principaux pays producteurs et exportateurs de faux médicaments à destination de l'Afrique. Leur part est évaluée à environ 10% du marché mondial, avec un panel de produits très diversifié englobant les antipaludéens, anti-inflammatoires, antidouleurs, antibiotiques analgésiques et autres contraceptifs pour ne citer que les plus importants.

La vulnérabilité des systèmes de santé, l'insécurité sanitaire et le développement de divers trafics autour des faux médicaments accroissent la défiance à l'égard des pouvoirs publics, ce qui provoque in fine une fragilisation des États. Tous ces éléments sont autant d'effets directement induits par l'absence d'une véritable stratégie de lutte contre les médicaments contrefaits et/ou falsifiés dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest.

Pour toutes ces raisons, seule une réponse globale et concertée associant l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement, de prévention, de contrôle et de répression permettra aux États africains de faire face à ce fléau.

LA CONVENTION MEDICRIME

Premier traité international permettant de combattre la contrefaçon des produits médicaux et les infractions similaires qui menacent la santé publique, la Convention MEDICRIME est née d'une proposition de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et a été signée à Moscou en 2011, après des années de négociations entre experts gouvernementaux.

Instrument complet et particulièrement bien adapté pour répondre aux besoins des États souhaitant lutter contre la prolifération des faux produits de santé, la convention MEDICRIME a établi un cadre favorisant :

- L'instauration d'une coopération nationale et internationale entre les autorités sanitaires, policières et douanières compétentes tant au niveau national
- L'adoption de mesures destinées à prévenir la criminalité auxquelles est associé le secteur privé, ainsi que la poursuite effective des délinquants en justice et la protection des victimes et des témoins.
- Dans cette perspective, elle a également érigé en infraction pénale les quatre actions suivantes se rapportant à :

RAPPORT ANNUEL 2023

- La fabrication de produits médicaux falsifiés ;
- La fourniture, l'offre de fourniture et le trafic de produits médicaux falsifiés ;
- La falsification des documents ;
- La fabrication ou fourniture non autorisée de médicaments et la commercialisation de dispositifs médicaux ne satisfaisant pas aux exigences de conformité.

Ainsi, cette convention offre un cadre juridique de coopération à l'échelle mondiale pour combattre la falsification des produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique. Elle constitue ainsi l'arsenal juridique international le plus abouti en la matière. Apport essentiel, cette codification juridique ouvre la voie à une nouvelle forme de coopération transfrontalière pour combattre ce phénomène. La promotion de cette collaboration internationale vise à définir et mettre en place de solides procédures de détection, de collecte de données, de surveillance, de suivi, de signalements et d'informations des autorités, des consommateurs, des acteurs concernés et de la population.

A ce jour, la Convention MEDICRIME a été signée par 36 pays et 19 pays l'ont ratifiée. 7 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Maroc, Niger) l'ont signée et 5 l'ont ratifiée et transposée dans leur législation nationale (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Maroc et Niger).

L'ACTION DE COGINTA

Compte tenu de l'ampleur des trafics mis à jour en Afrique de l'Ouest – qui atteignent aujourd'hui des seuils d'alerte très préoccupants – seule l'adoption de mesures drastiques permettra d'enrayer ce fléau criminel. Dans cette perspective, Coginta a élaboré sur la base d'audits réalisés dans la plupart des pays de la sous-région un **Programme régional pluriannuel de lutte contre le trafic de médicaments contrefaits et/ou falsifiés en Afrique de l'Ouest**. Ce programme, d'une durée de trois ans et d'un montant de 15 millions d'euros, a pour objectif d'agir à quatre niveaux :





- Au niveau « législatif » : appuyer le développement du cadre légal et des politiques publiques visant à lutter contre les trafics des faux médicaments sous l'angle répressif mais aussi budgétaire, en encourageant la création d'un organisme de recouvrement des avoirs criminels saisis et confisqués ayant la capacité juridique de redistribuer une partie des sommes détenues aux services opérationnels en charge de la lutte contre ces trafics.
- Au niveau « santé » : mettre en place des programmes de formation/ sensibilisation des acteurs du secteur de la santé ; encourager le renforcement et le développement des chaînes légales d'approvisionnement et de distribution des produits de santé ; promouvoir la création d'une base de données sur les faux produits médicaux en circulation et leur dangerosité intrinsèque.
- Au niveau « sécurité »: encourager la création ou le renforcement dans chaque pays d'une unité spécialisée destinée à animer et coordonner la lutte contre les trafics de produits médicaux falsifiés, rassemblant des représentants de tous les acteurs participants à la lutte : gendarmerie, police, douanes, santé et justice ; veiller au renforcement des compétences des personnels engagés sur le terrain (formation/sensibilisation, partage d'expérience, partenariat); veiller à l'amélioration des moyens opérationnels (équipements et matériels spécialisés).
- Au niveau « communication » : encourager l'organisation de campagnes d'information et de communication (spots radio et télé ; émissions radio ; représentations théâtrales ; brochures et kits de sensibilisation dans les écoles) auprès des populations ; s'assurer de la médiatisation du démantèlement de filières criminelles ; sensibiliser les médias sur les questions relatives au trafic des médicaments falsifiés.

Une campagne de mobilisation des ressources financières a été initiée fin 2023 et se prolongera sur toute l'année 2024 afin de mobiliser les bailleurs internationaux et le secteur privé sur cet enjeu majeur de sécurité et de santé publique. Si vous êtes intéressés à nous soutenir, n'hésitez pas à nous contacter!



NOTRE ÉQUIPE

MEMBRES DU COMITÉ



Dr. Oliver JÜTERSONKE, Président

Dr. Oliver JÜTERSONKE est président de Coginta depuis 2023. Chercheur, enseignant et analyste des conflits, il a plus de 20 ans d'expérience en consolidation de la paix, en action humanitaire et en développement durable. Oliver est politologue de formation avec une spécialisation en études critiques sur la sécurité. Il se concentre sur les méthodologies de recherche appliquée, la prospective et l'anticipation stratégique, la facilitation des processus de réflexion organisationnelle, ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes de formation et d'outils analytiques. Entre 2008 et 2022, Oliver était responsable de recherche pour le Centre d'études sur les conflits, le développement et la paix au sein de l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève.



Dr. Luna IACOPINI, Membre du comité

Dr. Luna IACOPINI est membre du comité de Coginta depuis 2019. Elle est responsable des affaires internationales de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Docteur en sciences de l'éducation, Luna dispose de 15 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes et de partenariats éducatifs en Europe, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Elle est membre de la Commission technique de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et de la Commission régionale d'experts de l'Agence universitaire de la Francophonie.



Dr. Alexandre DORMEIER FREIRE, Membre du comité

Dr. Alexandre DORMEIER FREIRE est membre du comité de Coginta depuis 2019. Il est chargé d'enseignement et de recherche à l'Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID) à Genève, où il occupe le poste de directeur des programmes en Politiques et pratiques du développement et de chercheur associé au Centre d'études sur les conflits, le développement et la paix. Titulaire d'un doctorat de l'Université de Genève, ses récents travaux de recherche portent sur l'importance des structures familiales dans l'atténuation de la violence dans les contextes fragiles.



Dr. Silke GRABHERR, Membre du comité

Dr. Silke GRABHERR a rejoint le comité de Coginta en 2020. Elle dirige le Centre universitaire romand de médecine légale et est cheffe de service au Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG). Elle est également professeure ordinaire à la faculté de médecine de l'Université de Genève et la faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne. Elle a publié l'Atlas de l'angiographie post-mortem, comme éditeur principal, et a formé des équipes sur tous les continents dans ce domaine. Elle est considérée comme une référence en imagerie forensique. En tant que médecin légiste, elle est sollicitée comme experte dans plusieurs affaires nationales et internationales et participe à diverses missions humanitaires.

MEMBRES DE LA DIRECTION EXÉCUTIVE



Sébastien GOURAUD, Directeur exécutif

Sébastien GOURAUD est directeur exécutif de Coginta. Diplômé en droit, science politique et sécurité internationale, il est spécialiste des politiques publiques en matière de sécurité intérieure et des processus de réforme judiciaire et sécuritaire dans les États fragiles ou en transition. Après une expérience au sein du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Soudan, il rejoint le Bureau pour la prévention des crises et le relèvement (BCPR) à Genève en tant que chargé de programmes « état de droit, justice et sécurité ». À ce titre, il couvre de nombreux pays dont la République centrafricaine, la Guinée, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Tchad et les Territoires palestiniens occupés. Fort d'une solide expérience dans l'assistance technique et la gestion de projets, il participe à la création de Coginta et en assume la direction exécutive à partir de septembre 2011.



Dr. Dominique WISLER, Directeur scientifique

Dr. Dominique WISLER est co-fondateur de Coginta. Spécialisé dans les questions de sécurité de proximité et les méthodologies, il développe des outils d'analyse sécuritaire et mène des études thématiques et de suivi d'impact dans les domaines d'activité de Coginta. Il est l'auteur d'études et ouvrages comparatifs sur la sécurité publique en Afrique subsaharienne. Dominique mène aussi des missions de développement de projets et d'assistance technique en lien avec la police de proximité et la sécurité minière. Il est docteur en sciences politiques et diplômé de philosophie.



Jérôme BERNARD, Directeur administratif et financier

Jérôme BERNARD assure la direction administrative et financière de Coginta depuis 2017. Depuis plus de 20 ans, il est impliqué dans des processus de management de transition tant dans le secteur non lucratif que dans le secteur privé pour des groupes à taille humaine et à vocation européenne ou mondiale, avec un axe centré sur la redevabilité financière et organisationnelle. Jérôme est titulaire d'un diplôme avec grade de Master en gestion et développement des petites et moyennes entreprises.



Justine VERDIER, Directrice des programmes

Justine VERDIER est directrice des programmes et responsable du bureau de Coginta à Bruxelles (Belgique). Gestionnaire de projets au Tchad, au Niger, au Mozambique ou encore en Côte d'Ivoire, elle œuvre aussi au développement, au montage et à la rédaction de nouveaux projets. Titulaire d'un master en droit européen, Justine a dix ans d'expérience dans la mise en œuvre de projets de coopération en matière de sécurité et de bonne gouvernance (réforme de l'administration publique et de la justice, appui aux processus électoraux, etc.) en Afrique sub-saharienne.

CONSEILLERS TECHNIQUES



Bertrand CAVALLIER, Conseiller technique

Bertrand CAVALLIER est conseiller technique pour Coginta. Diplômé de l'École Spéciale militaire de Saint-Cyr, breveté de l'École de Guerre, il a effectué sa carrière militaire au sein de la gendarmerie nationale française. Il a exercé de nombreux commandements opérationnels, mais a également servi dans des états-majors de haut niveau et dans des structures de formation. Il a notamment, assumé les fonctions de commandant du centre national d'entraînement des forces de gendarmerie de St-Astier. Expert européen, il a contribué à l'élaboration des concepts de gestion de crise de l'Union européenne et à la création et au développement de la Force de gendarmerie européenne. Il a participé depuis 1993 à la conception et la mise en œuvre de nombreux projets, principalement européens, au profit de forces de sécurité intérieure, au Cambodge, en Roumanie, en Ukraine, dans les Balkans, en Jordanie, et depuis 2014, sous la bannière de Coginta, en Afrique.



Michel COAT, Conseiller technique

Michel COAT est conseiller technique pour Coginta depuis 2018, ayant notamment occupé la fonction de chef de projet en Côte d'Ivoire et au Tchad avant de rejoindre le siège à Genève. Diplômé de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr (filière relations internationales), doté d'une expérience significative dans l'aide au développement, Michel est un spécialiste des questions de sécurité et de défense qui totalise une riche et longue carrière de cadre dirigeant en France, mais aussi à l'international.

DIRECTRICE ET DIRECTEURS PAYS



Marguerite TEWA CAMARA, Guinée

Marguerite TEWA CAMARA est titulaire d'un diplôme d'études approfondies en ingénierie agroalimentaire. Avec plus de 15 années d'expérience professionnelle au sein d'organisations non gouvernementales et institutions nationales en Guinée, elle est spécialiste de la gestion de projets de coopération et des passations de marchés. Elle a notamment été responsable de programmes de réforme du secteur de sécurité, de décentralisation et de déconcentration. Elle a rejoint Coginta en 2018.



Yahaya NOUHOU, Niger

Yahaya NOUHOU est titulaire d'une maitrise en gestion, finance et comptabilité. Il a plus de 15 ans d'expérience au sein d'organisations non gouvernementales, nationales et internationales, et d'agences de coopération bilatérale et multilatérale au Niger, au Tchad et aux États-Unis. Pendant dix ans, il a été responsable des opérations aux Nations Unies pour le développement, sur des projets de gouvernance, justice, sécurité, État de droit, résilience, démobilisation et réinsertion. Il travaille avec Coginta depuis 2019.



Hippolyte HARKITE SIB, Côte d'Ivoire

Hippolyte HARKITE SIB est diplômé en gestion des affaires publiques et doctorant en géopolitique. Il dispose de près de 15 ans d'expérience professionnelle dont 6 au sein de Coginta. Il a notamment coordonné des projets de coopération et de développement axés sur la police de proximité et sur l'accès au droit et à la justice en Guinée. Depuis 2006, Hippolyte a contribué à plusieurs programmes de développement et d'échanges internationaux en Afrique et aux États-Unis.



Salifou OUEDRAOGO, Burkina Faso

Salifou OUEDRAOGO est titulaire d'un diplôme universitaire en sciences de gestion. Pendant plus de 20 ans, il a été responsable administratif et financier au sein de programmes de développement (Togo, Tchad, etc.) dans les domaines de l'élevage, la justice, l'État de droit et la bonne gouvernance ou la réforme du secteur de la sécurité. Ses compétences incluent l'élaboration de manuels de procédure et d'outils de contrôle interne et de gestion des risques ou encore la passation de marchés. Il a rejoint Coginta en 2021.



Appolinaire DOUANODJI, Tchad

Appolinaire DOUANODJI est licencié en géographie et a un Master en management de l'administration des affaires, option gestion de projets. Il est spécialisé dans le pilotage, le montage et l'organisation de projets de développement sur les questions de cohésion sociale et de gouvernance locale, judiciaire et sécuritaire. Il a 17 ans d'expérience professionnelle au Tchad en matière de développement et de promotion des droits humains. Appolinaire travaille pour Coginta depuis 2016.



Emmanuel KAMATE LIMASI, République démocratique du Congo

Emmanuel KAMATE LIMASI est diplômé de l'Institut supérieur de développement rural de Bukavu et spécialiste en planification et gestion de projets de développement en milieu rural. Il a travaillé plus de 30 ans dans la gestion et la coordination de programmes d'urgence humanitaires (assistance aux déplacés de guerre et aux sinistrés de catastrophes naturelles) pour plusieurs organisations non gouvernementales. Il a rejoint Coginta en 2021.



Clement AAPENGNUO, Ghana

Clement AAPENGNUO travaille pour Coginta depuis 2021. Diplômé en analyse et résolution des conflits, il possède une vaste expérience en matière de transformation des conflits, de consolidation de la paix et de facilitation des dialogues communautaires. Clement travaille depuis plus de 23 ans sur les conflits communautaires dans le nord du Ghana, liés à des questions de pouvoir, d'identité sociale ou de ressources.

ÉQUIPE SIÈGE



Hervé GONSOLIN, Chargé de programmes

Hervé GONSOLIN est chargé de programmes chez Coginta depuis 2021. Il possède une expérience de plus de 25 ans dans divers domaines axés sur la réforme du secteur de la sécurité, la réduction de la violence armée et l'engagement communautaire. Auparavant, il a été coordonnateur principal de programme pour l'Afrique subsaharienne au DCAF Genève. Il a également occupé le poste de conseiller spécial sur la paix et la sécurité au Centre pour le dialogue humanitaire. En tant que consultant indépendant, Hervé Gonsolin a fourni une expertise dans l'identification, la formulation, le suivi et l'évaluation de projets et programmes dans des pays tels que la Guinée, la Tanzanie et le Nigeria. Son parcours professionnel comprend également des rôles de chef de projet et de coordinateur de programmes pour le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et des organisations non gouvernementales dans des contextes humanitaires d'urgence.



Vanina ECKERT, Chargée de programmes

Vanina ECKERT est chargée de programmes chez Coginta depuis 2022, après avoir occupé depuis 2018 différents postes sur le terrain, dont les fonctions de chargée de projet et cheffe de projet en République de Guinée. Juriste de formation, elle est diplômée d'un Master en droit international et européen de l'Université de Strasbourg (France) et d'un LLM en droits humains de l'Université de Lund (Suède). Elle a travaillé pour diverses organisations, dont l'Institut danois des droits de l'homme (Danemark), le Pacte mondial de l'ONU (Etats-Unis), et le Conseil de l'Europe (France), capitalisant une riche expérience dans le domaine des droits humains, le renforcement de capacités, et la gestion de projet.



Ilaria BRACCHETTI, Chargée de programmes

Ilaria BRACCHETTI a rejoint Coginta en janvier 2022 en tant que chargée de programmes, après avoir travaillé pendant plus de 15 ans comme gestionnaire de projet sur le terrain en Afrique (Mozambique, Tanzanie et Angola) et en Amérique latine (Brésil) avec des ONG internationales. Ilaria est titulaire d'un diplôme de

droit et d'un master de troisième cycle en coopération internationale, ainsi que de formations complémentaires sur la gestion de projet, le suivi et l'évaluation, et d'un certificat professionnel en conception de projets européens. Elle a fait ses preuves dans la gestion de projets et de subventions, et possède de solides compétences en matière de gouvernance, de renforcement des capacités et de droits de l'homme.



Frédéric WASMER, Chargé de communication

Frédéric WASMER a rejoint Coginta en 2023 en tant que chargé de communication. Titulaire d'un Master en Socioéconomie obtenu à l'Université de Genève, Frédéric a également suivi un cursus en graphisme et communication visuelle. S'intéressant particulièrement aux problématiques liées à la coopération internationale et au développement, il cherche depuis 2015 à combiner ses compétences dans des postes au sein d'ONG et d'organisations internationales. Il a notamment travaillé comme chargé de communication pour le Bureau international du Travail (BIT), le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et Gavi, l'Alliance du Vaccin.



Mélanie FILIPPELLI, Assistante administrative et RH

Mélanie FILIPPELLI a intégré les équipes de Coginta en décembre 2022, en tant qu'assistante administrative et RH. Mélanie jouit d'une longue expérience d'appui administratif et RH acquise dans le secteur privé, essentiellement en Suisse. Elle est notamment en charge des déploiements et des contractualisations des experts long/court terme vers les différents pays. Elle est également office manager, en appui aux finances au niveau du siège.



Solène DEBOVE, Contrôleuse de gestion

Solène DEBOVE est diplômée en Économie Gestion. Elle a d'abord évolué dans des groupes internationaux spécialisés dans l'aéronautique puis du luxe dans le cadre de la mise en place de processus de rapportage financier et industriel. En 2022, elle rejoint Coginta en qualité de contrôleuse de gestion et porte appui auprès des responsables financiers dans différents bureaux-pays dans l'application du respect des procédures financières et administratives de l'organisation.



Derya OZBAHAR, Contrôleuse de gestion

Derya OZBAHAR a rejoint Coginta en 2023. Contrôleuse de gestion polyvalente et riche d'une formation de brevet fédéral, elle est spécialisée en finance et comptabilité. Elle compte plus de 10 ans d'expérience dans des environnements d'affaires exigeants, nécessitant de solides capacités organisationnelles et analytiques.



INFORMATIONS FINANCIÈRES

Chaque année, le comité de Coginta soumet à l'approbation des membres de l'association les états financiers, présentés lors de l'assemblée générale par le trésorier. Ceux-ci sont préalablement vérifiés par un expert réviseur agréé, Comptesas + Gerficom SA, chargé de s'assurer que les comptes et résultats de Coginta sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

En 2023, nos ressources s'élevaient à 66 224 727 CHF. À noter que les fonds confiés à Coginta peuvent être soumis à des exercices de vérification des dépenses dont les modalités sont déterminées par les bailleurs, en fonction de la nature du contrat.

Un auditeur agréé est le cas échéant chargé de vérifier :

- La documentation, l'archivage et la tenue de registres
- L'éligibilité des dépenses et recettes
- Les règles de marché public et d'origine
- La gestion des actifs (gestion et contrôle des actifs immobilisés, par exemple de l'équipement)
- La gestion de la caisse et des comptes bancaires (trésorerie)
- La gestion des salaires et du temps de travail
- L'information comptable et financière
- Les contrôles internes, notamment financiers

Comptesas + Gerficom SA reconnaît que les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont conformes à la loi suisse ainsi qu'aux statuts de l'association, et donnent une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie, conformément à la Norme suisse relative au contrôle ordinaire.

En 2023, aucune dépense n'a été déclarée inéligible au cours des 10 vérifications des dépenses qui ont été conduites dans 7 pays.

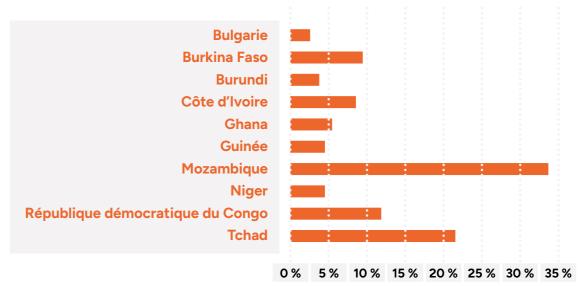
Par ailleurs, Coginta accorde la plus grande importance à la gestion des risques dans tous les domaines : juridique et conformité légale, ressources humaines, fraude et corruption, gestion de l'information, finance, stratégie sûreté et sécurité. Coginta vise en permanence à améliorer son système de contrôle interne en élaborant des politiques et des procédures qui répondent aux standards internationaux et à l'exigence de nos partenaires financiers.

ÉVOLUTION FINANCIÈRE (CHF)

	2023	2022
RESSOURCES	66 224 727	29 813 921
FRAIS DIRECTS AUX PROJETS	63 879 258	27 771 322
RÉSULTAT BRUT	2 345 469	2 042 599
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 100 297	1 685 969
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	100 339	80 886
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	222	-
IMPÔTS ET TAXES	-	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	145 054	275 743
ACTIFS CIRCULANTS	20 661 924	22 687 955
FONDS CONFIÉS	12 711 689	18 807 787



RÉPARTITION DES FONDS PAR PAYS



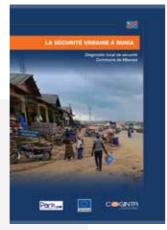
PUBLICATIONS



Côte d'Ivoire – Étude qualitative sur l'orpaillage illégal dans le département de Tengréla



Côte d'Ivoire – Guide de constitution d'une société coopérative exerçant dans le secteur minier



RDC – La sécurité urbaine à Bunia, diagnostic local de sécurité



RDC – La sécurité urbaine à Mbandaka, diagnostic local de sécurité



RDC – La sécurité urbaine à Tshikapa, diagnostic local de sécurité



Suisse – Diagnostic local de sécurité, Genève général



Suisse – Diagnostic local de sécurité, Genève communes

DÉCOUVREZ-EN PLUS SUR NOTRE SITE INTERNET



VIDÉOS

DÉCOUVREZ-EN PLUS SUR NOTRE CHAÎNE YOUTUBE



Côte d'Ivoire – Réalisations du projet SECORCI



Guinée – Réalisations du Projet PARAJ : Présentation



Guinée – Réalisations du Projet PARAJ : Renforcement des capacités



Guinée - Réalisations du Projet PARAJ : Assistance juridique et judiciaire



REMERCIEMENTS

Nous adressons nos chaleureux remerciements à l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers et aux autorités des pays hôtes pour leur confiance accordée tout au long de l'année 2023 et pour leur soutien qui s'est manifesté de multiples façons.

Ils nous font confiance:









Nous tenons à remercier tout particulièrement les partenaires suivants :

Académie de police de Savatan, Suisse Accra Initiative Executive Secretariat, Ghana Ambassade de France au Niger Avocats Sans Frontières, France Barreau de Guinée

Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), Tchad

Cellule d'appui à l'Ordonnateur national du Fonds européen de développement (COFED), RDC

Cellule de Coordination de la Coopération Côte d'Ivoire-Union européenne (CCCCIUE)

Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité (DCAF) Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), Tchad

Commission nationale de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des ALPC, Côte d'Ivoire

Commission nationale des frontières de la Côte d'Ivoire (CNFCI) Conseil national de sécurité (CNS), Côte d'Ivoire

Direction de l'accès à la justice et de l'aide aux victimes (DAJAV), Burkina Faso

Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP), Côte d'Ivoire Direction de la Justice militaire, Burkina Faso Direction de la Justice pénale et du Sceau (DJPS), Burkina Faso Direction des ONG et des Associations de Développement, Niger

Direction générale de l'administration judiciaire (DGAJ), Burkina Faso

Direction générale de la Coopération (DGCOOP), Burkina Faso Direction générale des Études et des Statistiques sectorielles (DGESS), Burkina Faso

Direction générale des Douanes (DGD), Côte d'Ivoire Direction générale des Mines et de la Géologie (DGMG), Côte d'Ivoire

Écoles de gendarmerie du Mali

EUCAP-Sahel Niger

Fonds d'assistance judiciaire (FAJ), Burkina Faso

Force multinationale mixte (FMM), Tchad

Forces armées de Côte d'Ivoire

Forces armées du Mozambique

Garde nationale du Niger

Garde nationale et nomade du Tchad

Gendarmerie nationale de Côte d'Ivoire

Gendarmerie nationale du Burkina Faso

Gendarmerie nationale du Niger

Gendarmerie nationale du Tchad

GOPA Pace

Gouvernorat de la province du Lac, Tchad

Haute Autorité à la Consolidation de la Paix (HACP), Niger

idD Portugal Defence

Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INPHB), Côte d'Ivoire

Les Mêmes Droits pour Tous (MDT)

Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Guinée

Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire, Niger

Ministère de la Défense, Côte d'Ivoire

Ministère de la Défense, Burkina Faso

Ministère de la Défense nationale, Portugal

Ministère de la Défense nationale, Tchad

Ministère de la Fonction publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration, Guinée

Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Côte d'Ivoire Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité publique et de l'Administration du Territoire, Niger Ministère de la Justice, Burundi

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Guinée

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, Niger

Ministère de la Justice et des Droits humains, Burkina Faso

Ministère de la Justice et des Droits humains, Tchad

Ministère de la Promotion féminine, de l'Enfance et des Personnes vulnérables, Guinée

Ministère de la Prospective Économique et des Partenariats internationaux. Tchad

Ministère de la Sécurité et de la Protection civile, Guinée

Ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration, Tchad

Ministère des Eaux et Forêts, Côte d'Ivoire

Ministère des Finances et du Budget, Tchad

Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie, Côte d'Ivoire

Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP)

National Peace Council (NPC), Ghana

Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR)

Office national de la protection civile (ONPC), Côte d'Ivoire

Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH)

Police nationale congolaise

Police nationale de Côte d'Ivoire

Police nationale de Guinée

Police nationale du Niger

Police nationale du Tchad

Police cantonale de Genève, Suisse

Regional Houses of Chiefs, Ghana

Service des Partenariats internationaux, Commission européenne

Service européen pour l'action extérieure (SEAE), Union européenne

Secrétariat permanent des ONG et des Affaires humanitaires (SPONGAH), Tchad

Société pour le développement minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI)

Universités UGLC-SC, UNC, UAD, UKAG et La Source, Guinée

West Africa Network for Peacebuilding (WANEP), Ghana

76





CONTACT

COGINTA - SIÈGE

Maison Internationale de l'Environnement 2



Chemin de Balexert 7 - 9 1219 Châtelaine, Genève, Suisse

Email: info@coginta.org Tél.: +41 22 796 01 05





Rond-Point Schuman 6 1040 Bruxelles, Belgique

Email: admin-belgique@coginta.org

Tél.: +41 78 246 87 70

REPRÉSENTATION NATIONALE AU BURKINA FASO



571 Avenue Raoul Follereau Koulouba secteur 3, Zone de la Rotonde Ouagadougou, Burkina Faso

Email: admin-burkinafaso@coginta.org

Tél.: +226 01 01 90 90

REPRÉSENTATION NATIONALE EN CÔTE D'IVOIRE



Angré 9e tranche, Cité Star 12 Abidjan, République de Côte d'Ivoire

Email: admin-rci@coginta.org

Tél.: +225 48 43 53 47

REPRÉSENTATION NATIONALE AU GHANA



House 123, Naa Luro Estate P.O. Box 1960 Tamale, Northern Region, Ghana

Email: admin-ghana@coginta.org

Tél.: +233 02 02 60 16 66

REPRÉSENTATION NATIONALE EN GUINÉE



Immeuble Rmaiti, Bloc B

Quartier Coléah - Lansébounyi, Route Niger Matam, Conakry, République de Guinée

Email: admin-guinee@coginta.org

Tél.: +224 622 50 18 58

REPRÉSENTATION NATIONALE AU MOZAMBIQUE



Sommerschield Rua Dar-es-Salaam 260 R/C Maputo, Mozambique

Email: admin-mozambique@coginta.org

Tél.: +258 873 710 010

REPRÉSENTATION NATIONALE AU NIGER



Quartier Terminus Rue du Grand Hôtel, Porte 185 Niamey, République du Niger

Email: admin-niger@coginta.org

Tél.: +227 97 96 78 28

REPRÉSENTATION NATIONALE EN RDC



Avenue de la Science 4630, 365 Office Building Commune de la Gombe, Kinshasa République démocratique du Congo

Email: admin-rdc@coginta.org

Tél.: +243 992 461 602

REPRÉSENTATION NATIONALE AU TCHAD



Quartier Résidentiel de l'Aérogare 2e Arrdt, Avenue Ahmat Lamine, Porte 1039 N'Djamena, République du Tchad

Email: admin-tchad@coginta.org

Tél.: +235 90 75 49 82

Coginta est une organisation non-gouvernementale, apolitique, areligieuse et reconnue d'utilité publique, spécialisée dans la gouvernance judiciaire et sécuritaire, la prévention des conflits et la cohésion sociale. Son objectif consiste à soutenir les gouvernements hôtes dans le renforcement des institutions judiciaires et sécuritaires dans le respect des normes et principes de l'État de droit, et à contribuer à la prévention de la violence, de l'insécurité et de la criminalité, afin de promouvoir un environnement propice à la stabilité, à la paix et au développement socio-économique.

Coginta dispose d'un siège à Genève, en Suisse, et de représentations nationales en Belgique, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, en Guinée, au Mozambique, au Niger, en République démocratique du Congo et au Tchad.

Plus d'informations sur notre site internet : coginta.org